
Vue d'ensemble

Conditions de vie

Une mesure de la qualité de vie

Valérie Albouy, Pascal Godefroy, Stéfan Lollivier*

Peut-on mesurer la qualité de la vie ? De nombreuses dimensions entrent en compte qui ne se limitent pas aux aspects purement matériels ou monétaires. Le concept de « qualité de vie » est plus large que le niveau de vie ou que les conditions de vie matérielles, il prend également en compte les conditions de travail, le degré d'insertion sociale, la santé et l'éducation, si les personnes sont particulièrement exposées économiquement (au chômage par exemple) ou physiquement, etc. Cet article propose une première mesure de la « qualité de vie ».

Qu'est-ce qui fait le bien-être ? La question peut sembler naïve, et la poser à des économistes peut paraître surprenant. Pourtant de nombreuses voix insistent sur la nécessité de faire des analyses, y compris chiffrées, sur ce sujet a priori très personnel. « France, portrait social » avait déjà abordé cette question en consacrant un dossier à la question de savoir qui se déclarait heureux [Afsa C. Marcus V., 2008]. On y apprenait qu'au cours de la vie, le sentiment de bien-être commençait par décliner entre 25 et 40 ans environ, pour amorcer ensuite une nette remontée conduisant à son apogée au cours de la soixantaine. Cette « courbe du bonheur » ne se superposait pas avec la courbe d'évolution des revenus moyens : il pouvait y avoir un décalage entre les ressources financières, c'est-à-dire les « moyens » dont disposent les personnes, et leurs « résultats » en matière de bien-être.

Cette étude concernait le bien-être ressenti, c'est-à-dire la satisfaction générale des personnes sur leur vie à un moment donné. Ce bien-être ressenti est généralement mesuré en demandant aux personnes interrogées de choisir un niveau de satisfaction. En l'occurrence, dans l'étude sur le bonheur, la question posée était : « Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, pas très satisfait ou pas du tout satisfait de la vie que vous menez ? ». D'autres questions sont parfois posées, notamment dans des enquêtes couvrant plusieurs pays (*encadré 1*).

Pour mesurer le bien-être, une autre approche consiste à mesurer la qualité de vie d'une personne, c'est-à-dire évaluer sa situation dans plusieurs dimensions (d'un point de vue matériel, en matière de santé, de conditions de logement, d'insécurité, etc.) puis en déduire si elle est en position d'avoir une qualité de vie « satisfaisante ». Pour la distinguer de l'analyse précédente, on qualifie parfois cette méthode d'approche « objective » de la mesure du bien-être, car elle est fondée sur des critères précis et mesurables. Les facteurs pris en compte ne se limitent pas aux aspects purement matériels (ou monétaires). Le concept de « qualité de vie » est donc plus large que le niveau de vie ou que les conditions matérielles d'existence qui sont utilisées pour mesurer la pauvreté en condition de vie (voir l'article intitulé « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 » dans cet ouvrage). Pour mesurer cette dernière, l'Insee s'appuie sur une liste de questions portant sur les contraintes budgétaires, les retards de paiements, les restrictions de consommation et les difficultés de logement éventuels des personnes. Quand on s'intéresse à la qualité de vie, on cherche en plus à mesurer la situation des personnes en matière de conditions de travail, d'accès aux loisirs, leur degré d'insertion sociale, s'ils sont particulièrement exposés économiquement (par exemple à une baisse brutale de revenus) ou physiquement, etc.

* Valérie Albouy, Pascal Godefroy, Stéfan Lollivier, Insee.

Qualité de vie « ressentie » : comment les Européens jugent-ils leur qualité de vie ?

Dans les enquêtes internationales, quatre dimensions principales sont fréquemment étudiées pour évaluer la qualité de vie « ressentie » :

- le bien-être, ou la satisfaction sur la vie en général ;
- la satisfaction sur des aspects spécifiques, comme le niveau de vie, les relations personnelles, les services publics ;
- la confiance que l'on a dans l'avenir, ou celle que l'on accorde aux autres individus, aux institutions, etc.
- la cohésion sociale, mesurée par les tensions perçues entre groupes sociaux, par âge, par catégorie sociale, selon le revenu, les origines géographiques etc.

Ces thématiques sont abordées en particulier dans l'enquête européenne sur la qualité de vie. Cette enquête a été conduite en 2003 et 2007 par la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (*Eurofound*). Interrogeant 1 000 personnes de 18 ans ou plus en face à face dans chaque pays, cette enquête couvre les pays de l'Union européenne ainsi que la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Turquie et la Norvège. Les résultats présentés ici sont issus des publications de l'*Eurofound*.

Entre 2003 et 2007, les résultats sont relativement stables. L'amélioration de la qualité de vie est plus sensible dans les nouveaux États membres.

Le bien-être subjectif

Mesuré sur une échelle de 1 à 10, le sentiment de satisfaction globale est généralement moindre dans les nouveaux États membres.

Indicateur de satisfaction globale en 2003 et 2007



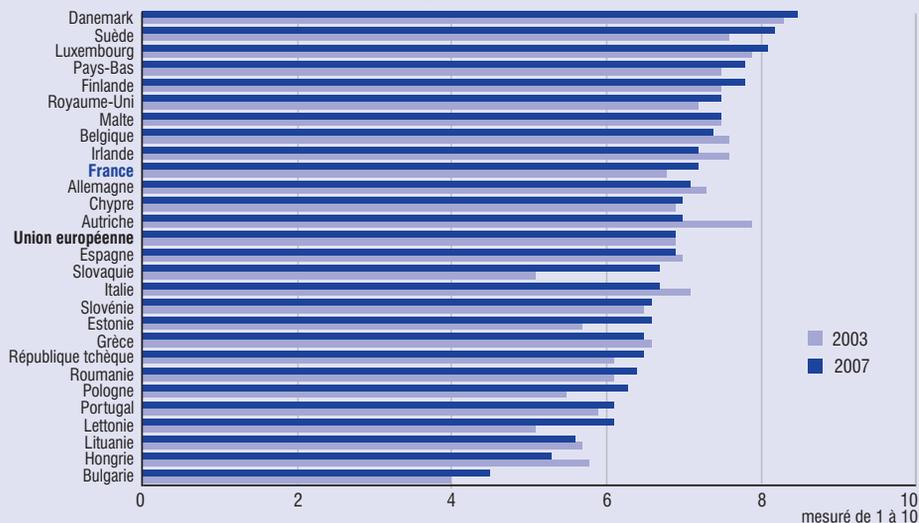
Source : Eurofound.

Encadré 1 (suite)

La satisfaction en matière de niveau de vie

Le classement des pays est proche de celui obtenu pour la satisfaction globale. La satisfaction en matière de niveau de vie, mesurée sur une échelle de 1 à 10, a surtout progressé pour les nouveaux États membres.

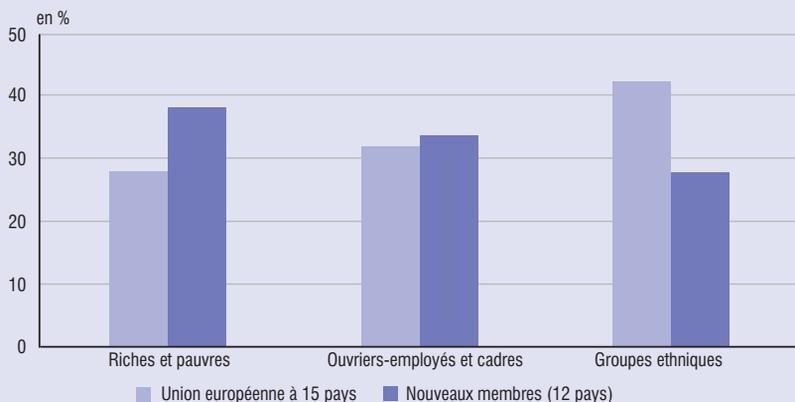
Indicateur de satisfaction en matière de niveau de vie



Les tensions entre groupes sociaux

Dans la plupart des pays, moins de 20 % des personnes déclarent percevoir beaucoup de tensions entre hommes et femmes ou entre classes d'âge. En revanche, de l'ordre d'un tiers des personnes déclarent beaucoup de tensions entre riches et pauvres, entre ouvriers-employés et cadres ou entre groupes ethniques. Entre 2003 et 2007, la part des personnes déclarant « beaucoup de tensions » entre les trois groupes cités a baissé en Europe de 4 à 6 points selon le groupe.

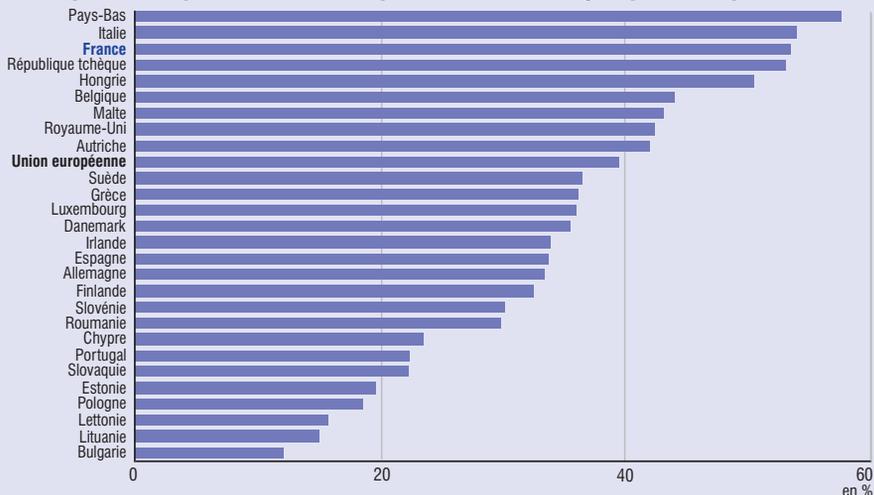
Part des personnes déclarant beaucoup de tensions entre groupes sociaux en 2007



Encadré 1 (suite)

Les tensions entre groupes ethniques sont davantage marquées dans les pays de l'Europe des 15, notamment aux Pays-Bas, en Italie et en France, qu'au sein des nouveaux entrants, la Hongrie et la République tchèque se distinguant toutefois.

Part des personnes percevant beaucoup de tensions entre groupes ethniques en 2007

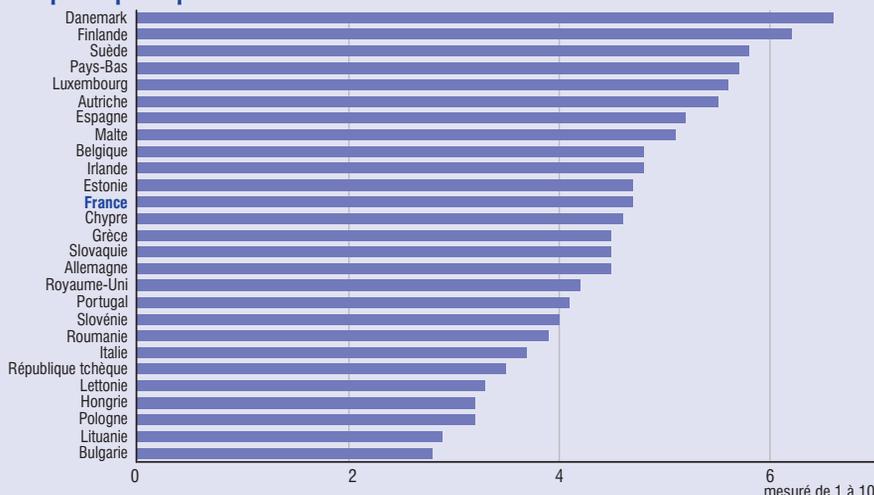


Source : Eurofound.

La confiance dans les institutions politiques

Mesurée sur une échelle de 1 à 10, elle est supérieure dans l'Europe des 15, et particulièrement dans l'Europe du nord.

Indice moyen de confiance des personnes dans le gouvernement, le parlement national ou les partis politiques



Source : Eurofound.

L'éventail des caractéristiques objectives à prendre en compte est donc large et relativement compliqué à définir car tout choix repose implicitement sur des jugements de valeur. La Commission pour la Mesure des Performances Économiques et du Progrès Social (Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi ») s'est penchée sur cette question. Son rapport publié en 2009 recommande de prendre en compte dans la qualité de vie, en plus des conditions de vie matérielles, la santé et l'éducation, les conditions de vie quotidienne (notamment en termes d'emploi et de logement), la participation au processus politique, l'environnement social et naturel des personnes et les facteurs qui définissent leur sécurité personnelle et économique.

L'édition 2010 de « France, portrait social » consacre trois articles à certaines de ces dimensions. Un premier article étudie la pauvreté en conditions de vie et montre que celle-ci concerne des personnes dans des situations (familiales, d'emploi, en termes de cycle de vie) contrastées. Selon ces situations, la nature, l'ampleur et la durée des privations matérielles sont différentes. Le deuxième article s'intéresse à la participation au processus politique. Cette participation s'exprime notamment par la participation électorale, qui a tendance à reculer ces dernières années dans les pays développés. Ce recul est souvent interprété comme un manque de confiance à l'égard des institutions publiques. L'article montre que ce déclin de la participation électorale, surtout marqué parmi les jeunes générations, est plutôt le signe d'un changement dans leur façon de voter : les jeunes votent davantage par intermittence. Enfin, le troisième article s'intéresse aux liens sociaux. Le rapport de la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » souligne que les personnes qui bénéficient de liens sociaux nombreux « évaluent positivement leur vie, car parmi les activités personnelles les plus agréables, nombreuses sont celles qui impliquent des relations sociales. Les avantages des liens sociaux s'étendent à la santé et à la probabilité de trouver un emploi, ainsi qu'à certaines caractéristiques du cadre de vie (par exemple le taux de criminalité et la qualité des écoles de quartier)».

Santé, amis, argent, sécurité, etc. : les facteurs intervenant sur la qualité de vie sont multiples

Ces articles thématiques ont trait à des aspects importants de la qualité de vie. Mais l'un des enjeux d'une approche multidimensionnelle de la qualité de vie est *in fine* d'en fournir une vision synthétique. Nous nous y essayons ici en prenant en compte 9 aspects de la qualité de vie, pour lesquels des mesures statistiques sont d'ores et déjà disponibles : les conditions de vie matérielles, les contraintes financières pesant sur les personnes, leur santé, leur niveau d'éducation, les conditions de travail, la participation à la vie publique, les contacts avec les autres, la sécurité économique et la sécurité physique (*Annexe*). La plupart des indicateurs correspondants sont calculés à partir des données du dispositif SRCV (*encadré 2*).

La prise en compte de la plupart de ces dimensions correspond aux recommandations de la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi », et pour la plupart, leur conséquence sur la qualité de vie est relativement intuitive. Par exemple, le niveau d'éducation joue sur la qualité de vie, au-delà de son effet sur les carrières professionnelles et les revenus futurs. Les contacts sociaux interviennent dans la qualité de vie directement, étant le plus souvent source de satisfaction, mais ils constituent aussi une ressource pouvant être mobilisée dans la plupart des dimensions de la vie. Les travaux sur le bien-être soulignent aussi que l'incertitude vis-à-vis de leur situation économique future a un effet négatif sur la qualité de vie des personnes concernées. Le risque concerne théoriquement tous les facteurs pouvant conduire à une brusque perte de revenu ou de statut dans l'avenir, c'est-à-dire pour les personnes en emploi, la maladie, la maternité et le chômage, ou pour les actifs et les retraités les incertitudes pesant sur les systèmes de retraite. Pour l'instant, la seule mesure retenue ici est le risque de se retrouver au chômage dans l'année qui vient.

Les données

Elles sont principalement issues de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie). Celle-ci correspond à la partie française de l'enquête européenne SILC (Statistics on Income and Living Conditions) coordonnée par Eurostat et dont la gestion et la collecte sont assurées en France par l'Insee. Nous utilisons les données des années 2006, 2007 et 2008, y compris les modules français de l'enquête (dits bloc « indicateurs sociaux »), introduits en 2008 et administrés en même temps que le questionnaire européen. Chaque année, et successivement, un questionnaire portant sur la participation sociale, la vie associative, ou sur les contacts avec les proches est posé. Un questionnaire annuel sur les conditions de travail a également été ajouté dans la partie française du questionnaire en 2008. Enfin, chaque année, un module européen vient compléter le questionnaire. Celui de 2006 portait sur la participation sociale.

Chaque année, en plus des caractéristiques des personnes et des ménages, on dispose d'informations mises à jour sur les privations et les difficultés subies. Mais dans certains cas (qualité du logement, difficultés budgétaires, restrictions de consommation), les questions sont posées à une seule personne du ménage. Dans l'article, nous faisons le choix de nous placer au niveau individuel. Nous reportons donc sur chaque adulte enquêté de 16 ans ou plus les difficultés supportées par le ménage, ce qui revient, faute d'information individuelle *ad hoc* sur ces difficultés, à faire une hypothèse d'équité de ces difficultés entre les personnes. S'il paraît vraisemblable pour les difficultés de logement, ce postulat pourrait l'être moins pour les restrictions de consommation [Godefroy, Ponthieux, 2010].

Enfin, la Commission souligne que la nature des activités exercées quotidiennement par les personnes a une influence non négligeable sur leur bien-être personnel. Toutefois, résumer dans un indicateur unique la « qualité » des activités quotidiennes est un exercice difficile. Dans une certaine mesure, le goût de chacun pour des activités est une affaire personnelle, qui varie donc considérablement d'une personne à l'autre, et appliquer une norme moyenne n'a guère de sens. Au-delà des goûts, la nature des activités exercées dépend de la position des personnes dans le cycle de vie, de leur situation familiale, de leur activité professionnelle, etc.

Il est donc difficile de trouver un indicateur de mesure de la qualité des activités personnelles qui tout à la fois s'applique à tous et soit pertinent pour chacun. Pour les actifs occupés, mesurer la « qualité » de leur emploi par leurs conditions de travail paraît logique compte tenu de l'importance de cette activité dans leur vie. De plus, la mesure de la qualité des emplois a fait l'objet de réflexions anciennes dont on peut recueillir les fruits. Cependant, avec ce choix, la qualité des activités personnelles n'est mesurée ici que pour les personnes en emploi. L'un des prolongements possibles serait à l'avenir de compléter la mesure dans cette dimension pour d'autres personnes.

On mesure chaque dimension de la qualité de vie *via* plusieurs indicateurs

La mesure des situations dans chacune des dimensions de la qualité de vie repose sur plusieurs indicateurs (*Annexe*). Par exemple, la mesure des conditions de vie matérielles est appréhendée par 9 indicateurs relatifs aux conditions de logement, et par 13 indicateurs relatifs aux restrictions de consommation (en matière d'alimentation, de biens durables, de vacances, etc.). Les conditions de travail sont quant à elles décrites au travers de 12 indicateurs (existence de conflits, surcharge de travail, horaires atypiques, etc.). Le nombre d'indicateurs dépend bien sûr de l'information disponible : concernant la santé, seuls deux indicateurs, relativement généraux, sont utilisés. De même, en matière d'éducation, seule l'absence de diplôme et de formation professionnelle récente est mesurée alors que l'on pourrait envisager,

dans des prolongements futurs, d'intégrer une mesure des compétences des personnes (en compréhension écrite et orale et en numéracie).

Pour chacun des aspects de la qualité de vie, on considère qu'une personne n'atteint pas un niveau « standard » si elle fait l'expérience d'un nombre de difficultés supérieur à un seuil. Chaque seuil est fixé de façon arbitraire [Lollivier, Verger, 1997] : la méthodologie employée est identique sur ce point à celle utilisée pour la pauvreté en conditions de vie, dont le seuil est choisi de manière à ce que, globalement, la proportion de personnes pauvres en conditions de vie soit proche de celle des pauvres au sens de la pauvreté monétaire [Guio, 2009].

Le niveau de vie : révélateur d'une situation défavorable dans presque toutes les dimensions

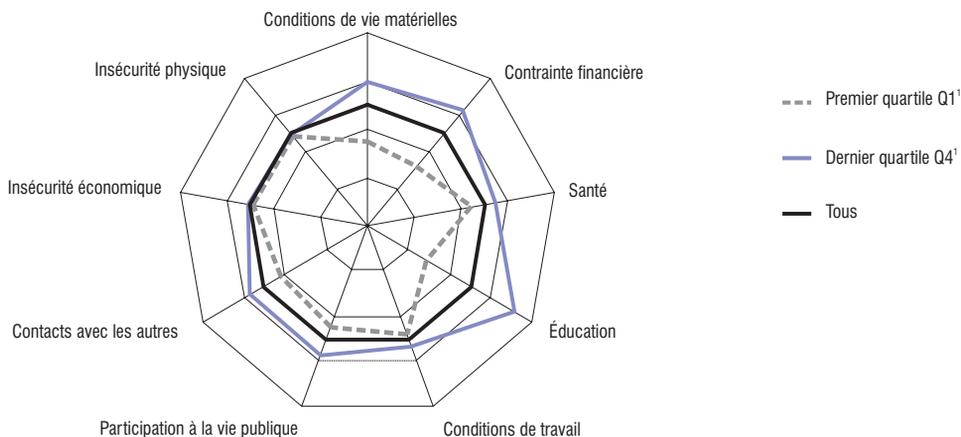
Certaines personnes, ou certains groupes sociaux, ont davantage de risques de cumuler des désavantages dans plusieurs dimensions. C'est le cas des personnes aux niveaux de vie les plus bas. Par rapport à l'ensemble de la population, les 25 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles (premier quartile Q1) encourent un plus grand risque de difficultés dans toutes les dimensions de la qualité de vie (*figure 1a*), tandis que les 25 % de personnes les plus aisées (dernier quartile Q4) présentent un risque plus faible dans toutes ces dimensions. En moyenne, les personnes d'un niveau de vie faible sont donc désavantagées dans toutes les dimensions. Elles font face à une plus grande contrainte financière (par définition) mais aussi à des conditions de vie matérielles nettement moins bonnes, une santé plus dégradée et un niveau d'éducation plus bas. Elles ont aussi en moyenne des conditions de travail plus difficiles, des niveaux de sécurité économique et physique plus faibles, moins de contacts avec autrui et sont plus en retrait de la vie publique. Le risque relatif d'être, pour chacune de ses dimensions, dans le groupe des personnes « désavantagées » est souvent 1,5 à plus de 2 fois plus élevé quand on est dans le quart le plus pauvre de la population. À l'inverse, les personnes les plus aisées financièrement cumulent en moyenne des avantages dans toutes les dimensions précédentes, sauf en matière de sécurité physique. Au-delà du constat d'un désavantage des personnes aux bas niveaux de vie dans presque toutes les dimensions, l'ampleur de ce désavantage est variable : il est logiquement plus important en matière de conditions de vie matérielles ou financières, assez marqué en matière de santé, de niveau d'éducation, de relations sociales ou d'insécurité économique, mais moins net en matière d'insécurité physique, de participation à la vie publique ou de conditions de travail.

Les situations des jeunes (16-29 ans) sont plus contrastées (*figure 1b*) : ils ont d'une part des conditions de vie matérielles et financières nettement plus défavorables que le reste de la population mais présentent des niveaux d'éducation et de santé meilleurs, et ont plus de contacts sociaux. À l'inverse, les plus de 60 ans ont une santé plus dégradée mais aussi moins de contacts avec les autres et surtout, un niveau d'éducation beaucoup plus faible que le reste de la population. Mais ils sont moins contraints financièrement, bénéficient de meilleures conditions de vie matérielles, et d'un niveau de sécurité physique plus élevé.

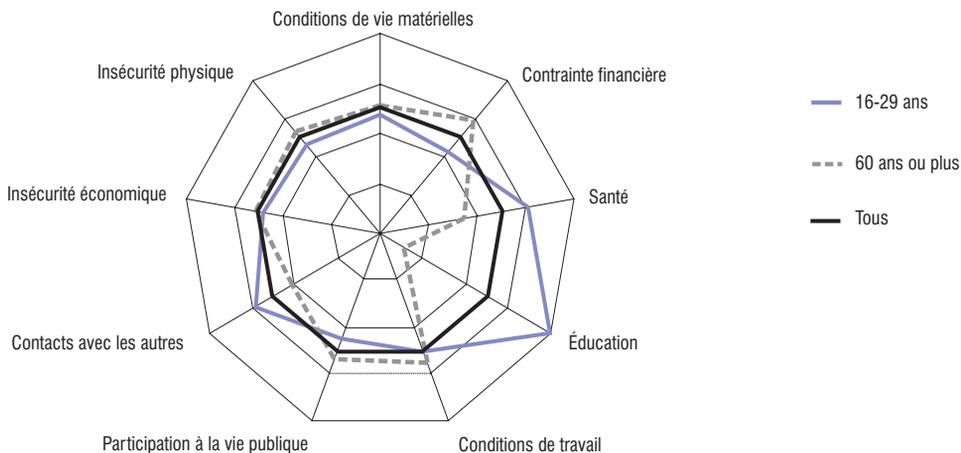
Parmi les configurations familiales, ce sont les familles monoparentales qui cumulent les désavantages dans le plus grand nombre de dimensions (*figure 1c*) : elles ont plus de difficultés en moyenne dans six des dimensions retenues. Cependant, les parents isolés étant plus jeunes, ils sont aussi en meilleure santé et plus diplômés. Mais leur niveau d'insécurité économique, mesuré par le risque de chômage à l'horizon d'un an, est aussi élevé que celui du quart le plus pauvre de la population ou que celui des moins de 30 ans.

1. Les dimensions de la qualité de vie

a. Selon le niveau de vie



b. Selon l'âge



1. Si l'on ordonne les personnes selon leur niveau de vie, les quartiles les séparent en quatre groupes d'effectifs égaux : une personne du premier quartile de niveau de vie (Q1) fait partie des 25 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles

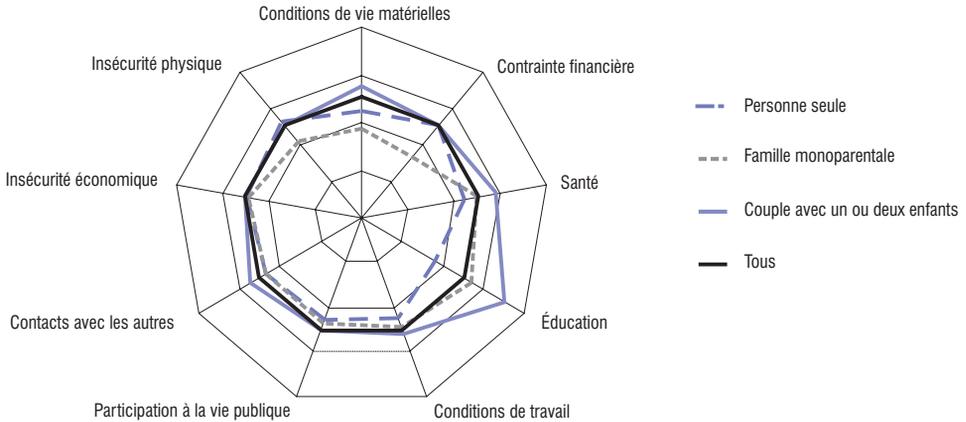
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 16 ans ou plus (sauf pour la dimension sécurité, 18-75 ans ; pour la dimension conditions de travail, 16 ans ou plus en emploi ; pour la dimension insécurité économique, personnes en emploi en 2006).

Lecture : chaque rayon correspond à une dimension de la qualité de vie. L'échelle est inversée par rapport à l'indicateur de chaque dimension : plus on s'écarte du centre, plus faible est l'indicateur et donc meilleure est la qualité de vie dans la dimension. Ainsi, sur la figure 1a, les personnes les plus aisées (celles du dernier quartile de niveau de vie) ont une meilleure qualité de vie que la moyenne dans toutes les dimensions, hormis les insécurités physique et économique pour lesquelles leur situation est équivalente à la moyenne de la population.

Source : Insee, dispositif SRCV 2006, 2007, 2008, 2009 ; enquête Cadre de vie et sécurité 2009.

1. Les dimensions de la qualité de vie (suite)

c. Selon la configuration familiale



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 16 ans ou plus (sauf pour la dimension sécurité, 18-75 ans ; pour la dimension conditions de travail, 16 ans ou plus en emploi ; pour la dimension insécurité économique, personnes en emploi en 2006).
 Lecture : chaque rayon correspond à une dimension de la qualité de la vie. L'échelle est inversée par rapport à l'indicateur de chaque dimension ; plus on s'écarte du centre, plus faible est l'indicateur et donc meilleure est la qualité de vie dans la dimension. Les couples avec un ou deux enfants ont une meilleure situation dans les dimensions liées à l'éducation, la santé, les conditions de vie matérielles et les contacts avec les autres.
 Source : Insee, dispositif SRCV 2006, 2007, 2008, 2009 ; enquête Cadre de vie et sécurité 2009.

Vers une mesure synthétique de la qualité de vie

Cette approche dimension par dimension ne permet pas d'appréhender la qualité de vie dans son ensemble. Pour cela, nous présentons un indicateur composite de la qualité de vie (figure 2). Cet indicateur est le résultat d'une agrégation des indicateurs relatifs à chacune des dimensions de la qualité de vie. Il est calculé au niveau de chacun des groupes sociaux étudiés ici. Il ne l'est pas au niveau des personnes, faute de disposer d'une source statistique unique couvrant l'ensemble des dimensions. Puisqu'il agrège les indicateurs des différentes dimensions, c'est un indicateur de « mauvaise qualité de vie » : plus il est élevé, plus la qualité de vie des personnes est dégradée.

2. Indicateur synthétique de qualité de vie : risque relatif de « mauvaise qualité de vie »

	Indicateur synthétique normalisé			Composition des sous-populations		
	Classique	En ajoutant 1 à chaque seuil	En retirant 1 à chaque seuil	Femmes (en %)	Sans diplôme (en %)	Âge moyen (en années)
Tous	14	10	23	52	30	48
Coefficients multiplicateurs du risque de mauvaise qualité de vie						
Configuration familiale						
Personne seule	1,2	1,2	1,1	58	38	57
Famille monoparentale	1,4	1,4	1,4	64	31	39
Couple sans enfants	1,0	0,9	1,0	50	37	58
Couple avec un ou deux enfants	0,8	0,7	0,8	50	14	41
Couple avec 3 enfants ou plus	1,1	1,1	1,1	50	31	48
Âge						
16-29 ans	0,9	0,9	1,0	49	17	23
60 ans ou plus	1,1	1,2	1,1	55	56	72
Niveau de vie						
Q1	1,5	1,7	1,4	55	47	47
Q4	0,6	0,5	0,6	49	14	50

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 16 ans ou plus (sauf pour la dimension sécurité, 18-75 ans ; pour la dimension conditions de travail, 16 ans ou plus en emploi, pour la dimension insécurité économique, personnes en emploi en 2006).
 Lecture : le risque de « mauvaise qualité de vie » est de 14 % dans l'ensemble de la population. Par rapport à ce chiffre, le risque est 50 % supérieur (multiplié par 1,5) chez les plus modestes (premier quartile de niveau de vie).
 Source : Insee, dispositif SRCV 2006, 2007, 2008, 2009 ; enquête Cadre de vie et sécurité 2009 ; composition des échantillons SRCV 2008.

La construction d'un indicateur composite soulève la question de l'importance à accorder à chacune des dimensions, récurrente dans la littérature sur les indicateurs synthétiques. Tout choix de pondération, y compris celui de l'équipondération, qui a été retenu ici, reste arbitraire. Une possibilité serait de pondérer chaque dimension selon les préférences moyennes dans la population : pour simplifier, cela revient à demander l'avis des personnes concernées sur la manière dont les situations qu'elles vivent affectent leur bien-être [Afsa C., 2008]. Mais cette méthode requiert des données relativement exhaustives sur la perception des personnes dans différentes situations, et rien n'assure de la stabilité de ces perceptions individuelles dans le temps.

Par construction, l'indicateur de qualité de vie vaut 1 en moyenne dans la population des plus de 15 ans. Ce sont les personnes aux niveaux de vie les plus élevés (dernier quart) qui sont également en haut de l'échelle pour cet indicateur : leur risque d'avoir une qualité de vie dégradée est de 40 % inférieur à celui observé sur l'ensemble de la population étudiée. À l'inverse, les personnes aux niveaux de vie les plus bas (1^{er} quart) ont un risque d'une mauvaise qualité de vie supérieur en moyenne de 53 %. C'est aussi le cas des familles monoparentales (38 %). Les personnes de plus de 60 ans ou les personnes seules ont une qualité de vie moins bonne que la moyenne, mais pour des raisons différentes. Ce sont les conditions de vie (financières ou matérielles) qui détériorent la qualité de vie des personnes seules, alors que ce sont les niveaux d'éducation et la santé qui diminuent la qualité de vie des seniors.

Cet indicateur multidimensionnel reste préliminaire. Une de ses limites vient de ce qu'il ne tient pas compte des corrélations entre les différents aspects de la qualité de vie. Or, le cumul de difficultés dans plusieurs dimensions ampute probablement davantage la qualité de vie que ces difficultés prises séparément. Tel qu'il est construit, il ne fournit pas non plus une échelle complète de qualité de vie, globale, ou domaine par domaine. En effet, la méthodologie qui consiste à scinder en deux la population pour chaque dimension, en séparant les personnes très désavantagées des autres, fournit un indicateur de qualité de vie qui est un résumé parmi d'autres possibles de la répartition des difficultés dans la population. C'est particulièrement vrai dans les travaux présentés ici car les seuils choisis sont relativement bas : dans chaque dimension, à chaque fois que c'est possible, les seuils sont choisis de manière à ce qu'entre 10 % et 20 % de la population totale soit dans le groupe « désavantagé ». Avec un seuil à 10 %, et dans une moindre mesure à 20 %, on sélectionne donc les personnes en grande difficulté dans une dimension, assez loin finalement de la qualité de vie qui prévaut dans l'ensemble de la population.

On peut bien sûr déplacer le curseur qui détermine si l'on est dans chaque domaine en situation difficile : par exemple, jusqu'à présent, on disait qu'une personne avait des difficultés de logement dès lors qu'elle cumulait au moins 3 « difficultés » parmi les 9 mesurées ; on peut augmenter ce seuil, et ceux retenus dans les autres dimensions, d'une unité. L'indicateur de qualité de vie devient alors plus restrictif puisque dans chacune des dimensions la probabilité d'être dans le groupe des personnes « désavantagées » est plus faible. Mais cela ne change pas le « classement » des groupes socioéconomiques : les personnes de niveau de vie élevé ou les couples avec un ou deux enfants sont ceux ayant la meilleure qualité de vie ; les personnes aux « bas » niveaux de vie, les personnes âgées, les personnes seules et les familles monoparentales, celles ayant une moindre qualité de vie. En revanche, avec ce nouvel indicateur, les écarts entre eux apparaissent moins marqués. Si, à l'inverse, on souhaite être plus exigeant sur le seuil de qualité de vie minimum, en abaissant le curseur à partir duquel on est en difficulté dans une dimension, alors les écarts de qualité de vie entre les groupes ont tendance à augmenter. Cela signifie que les écarts de qualité de vie sont d'autant plus marqués que la qualité de vie est définie comme l'absence ou la quasi-absence de difficultés dans les différentes dimensions qui la composent. ■

Pour en savoir plus

Afsa C., Marcus V., « Le bonheur attend-il le nombre des années ? », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2008.

Afsa C., « Analyser les composantes du bien-être et de son évolution. Une approche empirique sur données individuelles », *Document de travail*, G2008/12.

Godefroy P., Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privation matérielle en Europe », in « *Les Travaux 2009-2010* », Onpes.

Guio A.C., 2009, « What can be learned from deprivation indicators in Europe », *Eurostat Methodologies and Working Papers*, 2007.

Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, *Insee*, 1997.

Stiglitz J., Sen A. et Fitoussi J.-P., Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Éditions Odile Jacob, 2009.

ANNEXE

Les différentes dimensions de la qualité de vie et leur mesure

Les conditions de vie matérielles

Les conditions de vie matérielles sont appréhendées par les conditions de logement et par les restrictions de consommation.

Pour le logement, cinq indicateurs décrivent les équipements intérieurs disponibles. Deux autres mesurent la présence d'humidité et l'existence de nuisances sonores. Enfin, deux indicateurs mesurent la densité de peuplement (et le surpeuplement) dans le logement. La fréquence de chacune de ces difficultés est très variable : moins de 1 % des personnes vivent dans un logement sans salle de bains par exemple, alors qu'un quart estiment que leur logement est difficile à chauffer. 8 % des personnes habitent dans un logement présentant au moins trois défauts sur les neuf mesurés, seuil à partir duquel on considère qu'une personne a de mauvaises conditions de logement.

Les conditions de vie matérielles sont mesurées par les restrictions concernant 13 postes de consommation (l'alimentation, les vacances, les meubles, les vêtements, l'informatique, etc.). 15% de l'ensemble de la population déclare au moins 4 types de restrictions de consommation.

L'indicateur de difficultés de conditions de vie est la moyenne arithmétique des indicateurs des deux sous-dimensions.

Conditions de vie matérielles	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Logement bruyant	18	20	26	16	21	16	21	14
Surpeuplement important ou modéré	10	13	20	7	17	4	18	5
Logement difficile à chauffer	26	27	28	21	26	30	33	18
Logement humide	13	14	20	11	16	10	20	7
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1	2	1	0	0	2	2	0
Absence de système de chauffage central ou électrique	6	7	6	5	5	7	10	2
Absence d'eau chaude	1	1	1	0	0	1	1	0
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1	2	1	0	1	1	2	0
Logement trop petit (appréciation subjective)	12	11	18	15	17	5	18	8
Difficultés de logement (au moins 3 sur 9)	8	10	14	6	12	5	16	3
Ne pas pouvoir recevoir	10	15	20	5	9	12	21	2
Difficultés à maintenir le logement à la bonne température	5	8	10	3	6	5	10	2
Ne pas pouvoir payer une semaine de vacances une fois par an	31	38	51	25	34	32	57	9
Ne pas pouvoir remplacer des meubles	32	39	54	24	35	31	56	10
Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs	13	17	22	8	13	13	27	3
Ne pas pouvoir manger de la viande tous les deux jours	8	12	16	5	9	7	16	2
Ne pas pouvoir offrir des cadeaux	9	14	17	5	9	11	22	2
Ne pas posséder deux paires de chaussures	8	10	16	6	9	8	20	2
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines	3	4	7	1	3	2	7	1
Pas d'accès à internet	7	9	16	4	9	6	16	1
Pas d'ordinateur personnel	6	9	13	3	6	6	12	1
Pas de lave vaisselle	6	6	15	4	10	4	15	1
Pas de voiture	4	8	10	2	5	3	9	1
Restrictions de consommation (au moins 4 sur 13)	15	23	32	9	16	16	34	3
Restrictions de conditions de vie	12	16	23	8	14	10	25	3

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV 2008, pondérations transversales.

Les contraintes financières

Huit indicateurs mesurent les difficultés financières que les personnes peuvent rencontrer dans la gestion de leur budget. Par exemple, quand la part du coût du logement dans le revenu total est supérieure à un tiers, ou quand les découverts bancaires ou les retards de paiement des factures sont fréquents. Un neuvième indicateur est l'appréciation subjective de la personne sur sa situation financière.

Contraintes financières	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Part du remboursement (emprunts, crédits) dans le revenu supérieure à un tiers	9	5	8	16	9	2	8	10
Opinion sur le niveau de vie : c'est difficile il faut s'endetter pour y arriver	15	18	31	12	18	12	33	3
Découverts bancaires (très souvent)	11	7	17	12	16	3	15	6
Couverture des dépenses par le revenu difficile	18	19	34	17	22	13	36	6
Recours aux économies	35	30	35	39	36	32	34	29
Aucune épargne à disposition	15	17	25	10	17	13	29	5
Retards de paiement de factures (électricité, gaz, téléphone...)	5	4	11	5	9	2	12	1
Retards de paiement de loyer et charges	4	5	12	3	7	1	10	1
Retard de versements d'impôts	2	1	3	2	3	1	3	1
Contrainte financière (au moins 3 sur 9)	15	15	29	15	21	8	30	4

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, SARC 2008, pondérations transversales.

La santé

L'état de santé est mesuré au travers de deux indicateurs. Le premier est l'appréciation subjective que les personnes ont de leur santé. Les personnes sont initialement invitées à classer leur état de santé sur une échelle à cinq modalités (l'échelle dite « européenne » : très bon, bon, passable, mauvais et très mauvais). Les personnes qui se déclarent en mauvaise ou en très mauvaise santé sont considérées comme insatisfaites. Le second indicateur mesure l'existence de limitations dans les activités quotidiennes dues à des problèmes de santé. Les personnes considérées en mauvaise santé sont celles concernées par au moins un des deux indicateurs.

Santé	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Mauvaise santé (autodéclarée)	8	12	8	3	1	18	13	5
Limitation (liée à la santé) dans les activités habituelles	8	12	8	3	1	19	11	6
Difficultés de santé (au moins 1 sur 2)	12	16	12	5	2	25	17	8

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, SARC 2008, pondérations transversales.

L'éducation

On considère ici qu'une personne a un niveau d'éducation jouant négativement sur sa qualité de vie si elle est non diplômée et si elle n'a bénéficié d'aucune formation professionnelle récente.

Éducation	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Sans diplôme	30	38	31	14	17	56	47	14
Pas de formation professionnelle récente	89	96	76	98	56	100	86	91
Difficultés d'éducation (2 sur 2)	28	38	25	14	7	56	44	13

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.
Source : Insee, SRCV 2008, pondérations transversales.

Les conditions de travail

Les conditions de travail sont mesurées au travers de 12 indicateurs. Certains décrivent des conditions qui peuvent affecter le bien-être psychologique : les conflits avec les clients, la surcharge de travail, le déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Certains décrivent des pénibilités physiques : l'exposition à des risques sanitaires, les horaires atypiques. Le dernier est le risque de quitter prochainement son emploi tel que le salarié le perçoit. Les personnes ayant de mauvaises conditions de travail sont celles cumulant 5 difficultés parmi les 12 mesurées ; 10 % de la population est dans ce cas.

Conditions de travail	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Travail à la chaîne	17	17	16	15	17	12	22	11
Mauvaises relations avec les collègues	5	5	4	5	5	3	5	4
Ne pas employer pleinement ses compétences	17	17	19	14	20	11	21	13
Être exposé à des produits nocifs ou toxiques	15	17	15	14	16	11	17	10
Travail de nuit	7	7	5	8	7	3	8	6
Quitter son emploi dans les 12 prochains mois (licenciement, démission, fin de contrat)	13	17	12	9	27	6	20	9
Physiquement exigeant	34	32	37	32	35	33	43	24
Sous pression	32	34	29	32	28	25	26	42
Sans possibilités de promotion	60	58	68	58	54	91	74	52
Tensions avec le public	15	14	15	15	14	10	11	19
Difficultés à concilier travail et obligations familiales	11	7	14	15	8	6	12	12
Travail non reconnu à sa juste valeur	44	40	46	47	41	32	40	40
Conditions de travail difficiles (au moins 5 sur 12)	10	14	11	9	10	5	12	7

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.
Source : Insee, SRCV 2008, pondérations transversales.

La participation à la vie publique

La participation à la vie publique est mesurée à partir de trois aspects : l'engagement politique (y compris la participation électorale), professionnel, et associatif (la responsabilité dans une association, y compris le bénévolat). Les indicateurs utilisés sont les suivants : ne pas avoir voté lors des dernières élections, ne pas être membre d'un parti politique, ne pas être membre d'un syndicat, ne pas avoir de responsabilités dans une association, et ne pas être bénévole. Les quatre derniers indicateurs sont relativement peu discriminants, et, en l'état, la participation électorale compte beaucoup dans la dimension.

20 % de l'ensemble de la population ne participe à la vie publique d'aucune des manières mesurées.

Participation à la vie publique	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Aucune responsabilité associative	94	94	95	93	96	93	96	91
Ne pas être bénévole	83	83	86	83	87	82	86	81
Ne pas être membre d'un parti politique	99	99	100	99	100	99	100	99
Ne pas être membre d'un syndicat	98	98	98	97	99	99	99	96
Ne pas avoir voté aux dernières élections	24	28	27	25	29	20	28	18
Difficultés de participation sociale (5 sur 5)	20	24	22	20	24	18	24	14

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV 2006, pondérations transversales.

Les contacts avec les autres

Si les liens sociaux semblent constituer une dimension importante de la qualité de vie, leur mesure est difficile. Les données disponibles ne permettent en effet pas de distinguer, par exemple, le caractère subi ou choisi des absences de contacts.

Les indicateurs utilisés ici sont des indicateurs de « l'intensité » des relations aux autres et non de leur qualité. L'intensité des relations sociales est mesurée par la participation à des associations, l'intensité des relations familiales et celle des relations amicales. Pour les associations, l'indicateur porte sur la participation à des activités de groupes ou à des organisations de loisirs (groupes sportifs, clubs de loisirs), et non à des syndicats (participation qui est revanche prise en compte dans la mesure du degré d'implication dans la vie publique). Les adhésions simples sont distinguées de l'exercice de responsabilités : en tant que membres ordinaires, les personnes ont l'opportunité d'agrandir leur réseau social ; en tant que responsables, elles participent à un processus de nature politique (cf. à nouveau la dimension participation à la vie publique). Les quatre autres indicateurs élémentaires retenus concernent les contacts avec la famille et les amis au cours des douze derniers mois, en distinguant les rencontres en face à face des autres contacts (par courrier, courriel, téléphone et SMS).

Les personnes ayant peu de contacts avec les autres sont celles qui déclarent 2 absences de contacts parmi les 5 indicateurs retenus : 13 % de la population est concernée.

Contacts avec les autres	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Contacts avec les amis (hors rencontres)	8	10	8	6	2	15	12	5
Pas de rencontres avec les amis	6	8	7	3	2	11	8	3
Pas de contacts avec la famille	4	4	6	3	4	5	7	2
Pas de rencontres avec la famille (hors contacts)	2	3	4	2	1	2	4	1
Aucune participation aux activités d'associations	75	75	77	78	70	73	79	70
Difficultés de contacts avec les autres (au moins 2 sur 5)	13	16	15	9	6	21	20	7

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, SRCV 2006, pondérations transversales.

L'insécurité économique

Le degré d'insécurité économique est mesuré par le risque, objectif, de perdre son emploi dans l'année qui suit. Ce risque est mesuré à partir du suivi des trajectoires d'emploi des personnes, l'année précédente.

Insécurité économique	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	16-29 ans	60 ans ou plus	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Passer de l'emploi au chômage entre 2006 et 2007	3	3	4	2	4	2	4	2

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en ménages ordinaires.

Note de lecture : parmi les personnes en emploi en 2006, enquêtées en 2006 et en 2007, 2,5 % sont au chômage en 2007.

Source : Insee, SRCV 2006-2007, pondérations transversales.

L'insécurité physique

L'insécurité physique est mesurée à partir d'indicateurs objectifs, issus de l'enquête Cadre de vie et sécurité de 2009, correspondant aux cambriolages, dégradations du logement, vols avec violence, violences physiques et sexuelles (y compris au sein du ménage) au cours des deux dernières années. 12 % des personnes ont été victimes d'au moins une agression.

Insécurité physique	en %							
	Tous	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple avec un ou deux enfants	18-29 ans	60-75 ans	1 ^{er} quartile de niveau de vie (Q1)	Dernier quartile de niveau de vie (Q4)
Cambriolage ou tentative de cambriolage	3	2	5	3	2	3	3	4
Dégradation ou destruction volontaire du logement	4	4	6	4	4	5	4	5
Vol avec violence	1	1	1	1	2	0	1	1
Violences physiques	3	2	5	3	5	1	3	2
Violences (physiques ou sexuelles) au sein du ménage	3	1	5	3	4	1	3	1
Insécurité physique (au moins 1 victimation)	12	10	19	12	15	9	13	12

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans.

Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2009.

Qu'est-ce que le capital social ?

Michel Duée *

Dans ses travaux sur les déterminants de la qualité de vie, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social inclut dans la liste des facteurs importants la notion de capital social. Cette notion renvoie aux liens sociaux entre les personnes et aux avantages qu'ils produisent, au niveau individuel mais aussi au niveau plus global des sociétés. À l'échelon de la personne, le niveau de capital social est notamment mesuré à partir de la participation associative, de la participation sociale ou politique (activités de bénévolat, participation électorale) ou d'indicateurs de sociabilité. Les profils des personnes qui s'impliquent dans ces différentes dimensions sont un peu différents mais d'une façon générale, les personnes ayant un plus haut niveau de vie sont plus présentes dans les différentes composantes du capital social.

En s'intéressant aux liens sociaux, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social inclut à la mesure des conditions d'existence des individus un aspect qui ne fait pas systématiquement l'objet de statistiques. Pour la Commission, « les liens sociaux et les normes inhérentes de confiance et de loyauté qui s'y rapportent sont importants pour la qualité de la vie. Ces liens sociaux sont parfois englobés dans le concept de capital social » [Sitglitz, Sen et Fitoussi, 2009, p. 203]. Cette présentation, qui associe liens sociaux, normes et confiance, et leurs effets en termes de qualité de la vie renvoie directement à l'approche du politologue américain R. Putnam [1995, 2000].

Qu'est ce que le capital social ?

Selon Putnam, le capital social est l'émanation des contacts réguliers entre les personnes, dans le cadre notamment d'associations volontaires, et a des effets positifs au niveau macro-social ou macro-économique. Cette idée du capital social comme inhérent aux contacts répétés entre les individus est déjà présente chez Coleman [1988]¹ auquel Putnam se réfère. Les deux auteurs divergent cependant en ce qui concerne le niveau auquel « fonctionne » ce capital social : pour Coleman, celui de petites communautés plutôt fermées, pour Putnam, celui de régions, voire de pays. Ils divergent également en ce qui concerne les mécanismes par lesquels le capital social se constitue et produit ses effets : pour Coleman, le capital social assure avant tout une fonction de contrôle social. Émanant de la répétition des contacts, il permet l'établissement de relations de confiance, mais aussi la surveillance mutuelle au sein de la communauté ; confiance et/ou surveillance garantissent le respect des règles et des engagements pour le bénéfice des membres de la communauté. Pour Putnam, les contacts, notamment au sein

*Michel Duée, Insee.

1. Chez Bourdieu aussi, mais dans une conceptualisation radicalement différente [Bourdieu, 1980] à laquelle Coleman ne se réfère d'ailleurs pas. Pourtant, Bourdieu et Coleman ont une idée assez proche des effets du capital social qui est supposé bénéficier aux membres d'un groupe alors que chez Putnam le bénéfice est pour l'ensemble de la société. Bourdieu et Coleman divergent néanmoins sur l'origine de ce capital social [Ponthieux, 2006].

d'associations volontaires, transforment les individus : le fait d'appartenir à un groupe développerait ainsi au fil du temps le sens du bien commun et de la réciprocité ; et ces dispositions, acquises dans le cadre d'associations spécifiques, se diffuseraient dans toute la société (réciprocité généralisée). Sur la base d'un indicateur agrégé, Putnam montre ainsi qu'aux États-Unis, les États à haut niveau de capital social présentent de meilleurs résultats scolaires, un meilleur état de santé de la population, moins de criminalité, moins de fraude et d'évasion fiscale, et que les gens s'y déclarent plus heureux que dans les autres États. Le capital social serait également bénéfique pour les individus, notamment pour leur santé [Putnam, 2000, p. 326].

Cette thèse d'un effet au niveau macro-social ou macro-économique du capital social a été très influente [OCDE, 2001] mais a fait également l'objet de nombreuses critiques : si le rôle économique de la confiance, notamment par son impact sur les coûts de transactions, est connu de longue date, de nombreux auteurs sont plus dubitatifs sur l'amalgame de participation associative, normes et confiance dans un unique concept de capital social [Arrow, 1999 ; Solow, 1999], sur le sens de la causalité entre réseaux sociaux et confiance, ou sur l'effet indifférencié de toute forme de liens sociaux [Stolle et Rochon, 1998]. Mais quantifier chacune des dimensions, même considérées séparément, ne va pas de soi car il peut y avoir plusieurs indicateurs possibles pour une même dimension, et leur pertinence dépend de la question à laquelle on cherche à répondre ; c'est le cas notamment pour la mesure de la sociabilité (*cf. infra*).

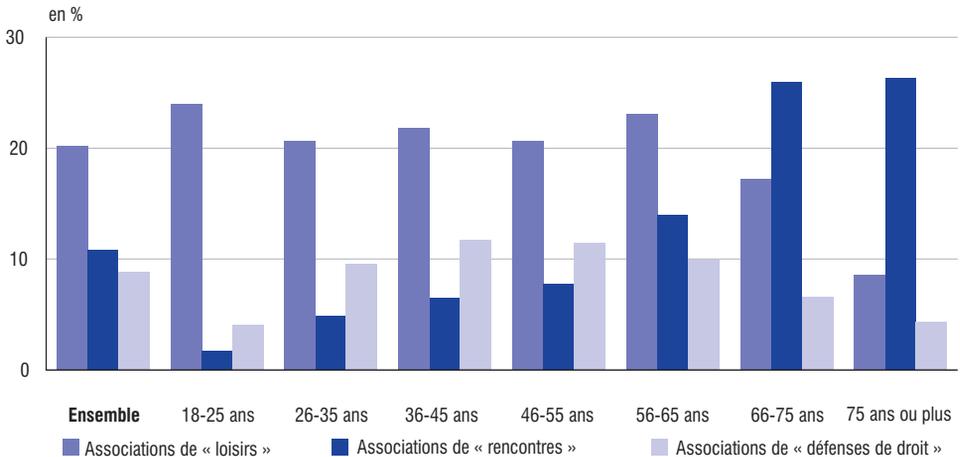
Selon la forme des liens sociaux, les profils des personnes diffèrent

Plusieurs formes de liens sociaux entrent dans la notion de capital social. Le plus souvent, cette notion est approchée par des indicateurs de participation associative (adhésion à des associations, groupes, clubs...), de participation sociale ou politique (activités de bénévolat, participation électorale, inscription dans un parti politique), d'indicateurs de sociabilité (rencontres et contacts avec la famille, les amis, les voisins), d'adhésion à des normes de civisme (degré de tolérance à la fraude notamment), de confiance (sentiment que l'on peut faire confiance à la plupart des gens).

Les profils des personnes investissant ces différents champs du capital social sont relativement différents d'une dimension à l'autre, et même au sein de chacune des dimensions. Dans le cas de la participation associative, on peut distinguer trois types d'associations pour lesquelles les motivations d'adhésion sont différentes [Muller et Fèbvre, 2005] (*encadré*) : celles auxquelles on adhère pour pratiquer une activité, s'épanouir, occuper son temps (associations « de loisirs ») ; celles auxquelles on adhère pour rencontrer d'autres personnes (associations « de rencontres ») ; celles auxquelles on adhère pour aider, défendre, faire respecter ses droits ou ceux des autres (associations « de défense des droits »). L'analyse menée à partir du dispositif des Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) montre quelques points communs : d'une façon générale, les personnes vivant dans l'agglomération parisienne, les personnes les moins diplômées et celles à faible niveau de vie adhèrent moins aux associations quel qu'en soit le type, tandis que les personnes seules y adhèrent davantage. Cependant, au-delà d'être plus souvent des personnes vivant seules, les personnes qui adhèrent à ces trois types d'associations présentent des profils sensiblement différents.

Le premier clivage est celui de l'âge : pour simplifier, les personnes âgées se tournent plus vers des associations de « rencontres », les personnes d'âge intermédiaire vers les associations de « défense des droits » (*figure 1*). Jusqu'à 65 ans, la proportion de personnes adhérentes à une association de loisirs est proche de 20 %, cette proportion est même un peu plus élevée parmi les moins de 25 ans. Mais ce n'est pas seulement une question d'âge ou de cycle de vie. Les femmes adhèrent moins aux associations de loisirs mais il n'y a pas d'écart significatif avec les hommes pour les deux autres types d'associations. La mauvaise santé apparaît avec un lien

1. Participation associative selon l'âge



Champ : France métropolitaine, population de 18 ans ou plus.

Lecture : 24 % des personnes de 18 à 25 ans sont adhérents d'une association de loisirs (encadré).

Source : Insee, dispositif des Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2006.

négalif dans tous les cas sauf celui des associations de « défense des droits », pour lesquelles il n'y a pas de différence significative. Enfin, aucun lien systématique n'apparaît en ce qui concerne la localisation en zone rurale ou urbaine ou la taille d'unité urbaine, excepté le fait d'habiter dans l'agglomération parisienne.

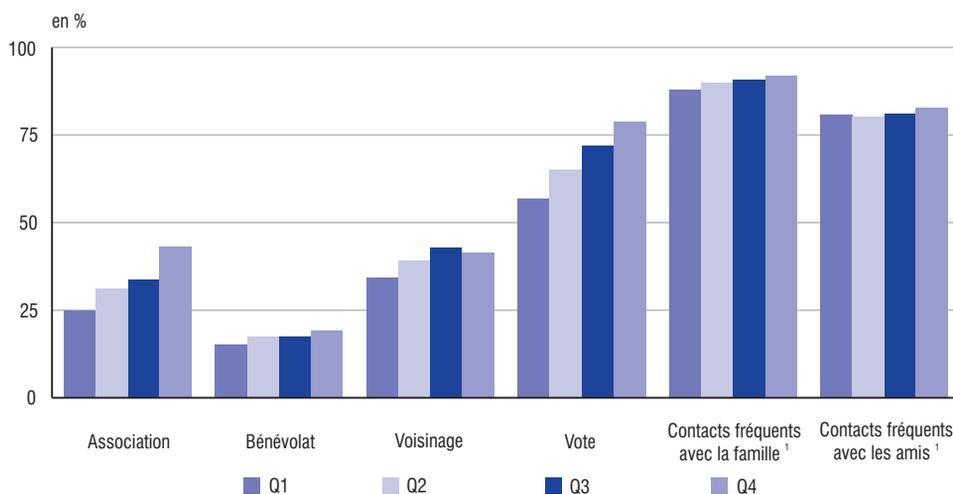
On retrouve cette même hétérogénéité dans les profils des personnes ayant une participation sociale « active ». Trois mesures peuvent être utilisées pour mesurer les diverses facettes de la participation sociale : les liens avec les voisins peuvent indiquer un degré d'intégration locale, le bénévolat peut s'interpréter comme une manifestation de la réciprocité généralisée à la Putnam, et le fait de voter comme la manifestation d'une participation à « la vie de la cité ». Là encore, on retrouve des traits communs : avoir une mauvaise santé, un bas niveau de diplôme, un bas niveau de vie, être inactif non étudiant ou retraité, vivre dans un ménage complexe ou chez ses parents et vivre dans l'agglomération parisienne sont des caractéristiques associées significativement à une moindre participation aux activités de voisinage, à des activités bénévoles ou aux élections. En revanche, être une femme est positivement associé aux activités de voisinage et au vote mais pas au bénévolat. Avoir des enfants est positivement associé aux activités de voisinage mais n'a pas de lien significatif avec le bénévolat ni avec l'accomplissement du devoir électoral. Enfin, les personnes vont d'autant plus voter que leur niveau de vie est élevé mais ce gradient économique ne se retrouve ni pour les relations de voisinage, ni pour le bénévolat.

La troisième dimension souvent mise en avant dans la mesure du capital social est celle de la sociabilité (familiale et amicale). Cette dernière cristallise toutes les difficultés qui se posent pour la mesure plus générale du capital social. Faut-il s'intéresser à tous les types de contacts (y compris téléphoniques, par écrit, etc.), aux seules rencontres directes ou aux deux ? Il est de plus difficile d'interpréter la « quantité » de rencontres, qui dépend sans doute de la sociabilité des personnes, mais aussi de leur localisation qui peut être plus ou moins éloignée de celle des membres de leur famille ou de leurs amis. Enfin, on ne dispose pas d'information sur la « qualité » de ces contacts : des contacts fréquents avec la famille peuvent s'avérer être en fait désagréables pour une personne, en cas de tensions familiales par exemple. Les données disponibles montrent peu de résultats généraux : on peut

cependant noter que les hommes, les personnes à faible niveau de vie et celles ayant des problèmes de santé ont un moindre degré de sociabilité que les autres. Il est difficile d'aller au-delà car les résultats dépendent beaucoup de l'indicateur retenu. Les personnes âgées, par exemple, ont des contacts plus fréquents avec leur famille, mais moins avec des amis ; les personnes les plus diplômées ont moins de rencontres directes avec leur famille, mais plus de contacts indirects avec eux et plus de rencontres avec leurs amis.

À la question de savoir si les différentes formes de capital social sont plutôt substituables (les individus s'impliquant dans une dimension du capital social délaisseraient d'autres dimensions) ou si elles se cumulent (certaines personnes s'impliquant dans de nombreuses dimensions, tandis que d'autres s'impliqueraient dans peu de dimensions), la réponse doit donc être nuancée. Pour les diverses dimensions, les profils des personnes qui s'impliquent sont assez différents, ce qui plaide plutôt pour une certaine substituabilité. En revanche, certains groupes sociaux, notamment les personnes ayant un niveau de vie élevé, semblent bénéficier d'un capital social important dans la plupart des dimensions (figure 2). ■

2. Liens sociaux selon le niveau de vie



1. Le terme de « contacts » doit être entendu ici au sens large : il peut s'agir d'une rencontre en face à face ou d'un contact téléphonique par exemple. « fréquent » signifie au moins plusieurs fois par mois.

Champ : France métropolitaine, population de 18 ans ou plus.

Lecture : les personnes sont classées selon leur niveau de vie dans quatre groupes d'effectifs égaux : Q1 rassemble le quart des personnes aux niveaux de vie les plus faibles, Q4 rassemble le quart des personnes aux niveaux de vie les plus élevés. Parmi les personnes du premier groupe Q1, 25 % déclarent faire partie d'une association.

Source : Insee, dispositif des Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2006.

Encadré

Typologie des associations d'après Muller et Fèbvre, 2005

- Adhésion pour pratiquer une activité, s'épanouir, occuper son temps libre :

sportives, culturelles, chasse et pêche ;

- Adhésion pour rencontrer des personnes :

3^e âge, retraités d'une entreprise, religieuse ou paroissiale, quartier ou locale, anciens élèves, anciens combattants, tourisme social, comités des fêtes, formation linguistique, informatique, université tous âges et autre formation à but non professionnel, formation professionnelle et formation continue, amicale ou groupement de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région, échanges culturels internationaux ;

- Adhésion pour aider, défendre, faire respecter ses droits ou ceux des autres :

parents d'élèves, syndicats, locataires, humanitaire, environnement, scoutisme, soutien scolaire et autre association du domaine éducatif, études et recherche, aides aux malades, amicales ou groupements de malades, recherche médicale, insertion des jeunes, aide aux migrants, aide à domicile, caritatif, autres associations dans le domaine social, développement économique local, conseil syndical de copropriété, défense des consommateurs, autres associations de défense de droits ou d'intérêts communs, parti politique.

Pour en savoir plus

Arrow J.K., « Observations on social capital », in Dasgupta et Serageldin (Eds), *Social capital : a multifaceted perspective*, Washington : Banque Mondiale, 1999.

OCDE, « Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social », Paris : OCDE, 2001.

Ponthieux S., « Le capital social », *Repères*, La Découverte, 2006.

Putnam R.D., « Bowling Alone, America's declining social capital », *Journal of Democracy* 6:1 pp 65-78, 1995.

Putnam R.D., « Bowling alone : The collapse and revival of American community », New-York : Simon & Schuster, 2000.

Solow R., « Notes on social capital and economic performance », in Dasgupta et Serageldin (Eds) *op. cit.*, 1999.

Stiglitz J., Sen A. et Fitoussi J-P., Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et sociales, Paris, *La Documentation française*, 2009.

Les enfants des *baby-boomers* votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés

Stéphane Jugnot, Nicolas Frémeaux*

Depuis la fin des années soixante-dix, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir, mais il existe aussi des différences importantes entre générations. Elles commencent dès l'inscription sur les listes électorales : les jeunes générations sont moins souvent inscrites que leurs aînées et l'écart est nettement plus élevé pour les non-diplômés. Du fait de leurs relativement faibles taux d'inscription et de participation, les plus jeunes apparaissent sous-représentés parmi les votants, comme les chômeurs, les habitants des zones urbaines sensibles, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'opposé, les agriculteurs exploitants et les retraités sont sur-représentés, comme les ruraux et les cadres. L'abstention systématique à différents scrutins successifs reste limitée, concernant environ 8 % des inscrits ; ceux qui s'abstiennent le plus à une élection donnée sont avant tout des électeurs intermittents. L'importance du vote intermittent pose la question de la capacité des différents scrutins à motiver l'électeur, donc celle des enjeux.

Depuis la fin des années 1970, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Aux élections présidentielles, l'abstention s'élève ainsi progressivement de 16 % à 28 % au premier tour, et de 13 % à 20 % au second tour, entre les élections de 1974 et celles de 2002. En 2007, le taux d'abstention retombe à 16 %, à un niveau proche de celui de 1965, première élection du Président de la République au suffrage universel direct depuis 1848. Mais ce recul ne marque pas forcément une inversion de tendance et n'est peut être qu'une exception comme le fut, dans l'autre sens, le scrutin de 1969, intervenu dans le contexte particulier de la démission du Général De Gaulle (30 % d'abstention au second tour). Car le recul tendanciel de la participation électorale s'observe à tous les types de scrutins. Pour les élections législatives, qui étaient le principal scrutin national jusqu'à la Cinquième République, l'abstention dépassait rarement les 20 % au premier tour, des années 1920 jusqu'aux années 1970 (hormis un pic d'abstention à 31 % en 1962). Depuis les élections législatives de 1988, ce taux de 20 % est presque devenu un plancher : en 2007, l'abstention a frôlé les 40 % au premier tour. Cette tendance au recul de la participation électorale s'observe aux autres élections (européennes, municipales, etc.) et ne semble pas être spécifiquement française : d'autres démocraties occidentales la connaissent.

De nombreuses études montrent que les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir. Braconnier & Dormagen (2007) parlent ainsi d'« exclusion politique des milieux populaires ». Les enquêtes sur la participation électorale, réalisées régulièrement par l'Insee depuis la fin des années 1980, confortent ces analyses (*encadré 1* ; Morin, 1990 ; Héran, 1995 ; Héran, 1997 ; Clanché, 2003 ; Desesquelles, 2004). Elles montrent qu'un faible niveau de diplôme éloigne

* Au moment de la réalisation de ces travaux, Stéphane Jugnot travaillait à l'Insee, Nicolas Frémeaux était élève de l'École d'économie de Paris.

des urnes, que le travail stable et la propriété du logement sont favorables au civisme, comme le service de l'État. Elles montrent aussi l'absence de différences entre les hommes et les femmes mais un effet important de l'âge, les plus jeunes s'abstenant davantage.

En reliant la participation électorale aux caractéristiques des personnes inscrites sur les listes électorales, l'accent est mis sur l'électeur, sur sa responsabilité, si la non-participation est vue comme le signe d'un désintérêt pour la vie de la cité. Il est mis sur celle de la société si la non-participation devient le signe d'une exclusion, d'une marginalisation. Par analogie avec une grille de lecture économique, où l'élection serait le lieu de rencontre entre une offre politique, portée par les candidats, et une demande, celle des électeurs, l'étude de la relation entre non-participation et caractéristiques individuelles des inscrits revient à privilégier plutôt le côté de la demande. Mais d'autres analyses interrogent le fonctionnement du « marché »,

Encadré 1

Les sources statistiques

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages

Le dispositif d'Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (EPCV) a été mis en place à partir de 1996 dans le but de produire divers indicateurs sociaux annuels. Le fait d'être inscrit sur les listes électorales figure parmi les questions posées aux enquêtés. Ils sont également interrogés sur leur participation à une série de scrutins récents parmi une liste variable d'une année sur l'autre.

Par rapport aux enquêtes sur la participation électorale, ces enquêtes présentent l'avantage de proposer de nombreuses informations sur les caractéristiques des personnes. La richesse des analyses est toutefois limitée par la taille réduite de l'échantillon. L'étude de l'inscription électorale s'appuie ainsi sur environ 5 000 répondants par an, majeurs et de nationalité française, un peu moins du double en 2003, soit 50 500 personnes sur neuf ans, dont 5400 non-inscrits. Par comparaison, l'enquête sur la participation électorale de 2007-2008 s'appuie sur 39 500 répondants.

Pour cette raison, les résultats issus des enquêtes EPCV sont construits en compilant plusieurs enquêtes successives de façon à permettre des analyses plus fines et plus robustes. La situation décrite est donc une situation moyenne sur plusieurs années. Sauf exception, l'analyse de l'inscription s'appuie sur les neuf enquêtes.

L'analyse du vote aux élections nationales repose en revanche sur trois enquêtes uniquement, celle de 1996, 1998 et 2003, de façon à s'appuyer sur trois scrutins différents (élections législatives de 1997 et élections présidentielles de 1995 et 2002), avec des enquêtés interrogés avec le même recul pour assurer un traitement homogène. Au total, 17 600 répondants inscrits sont ainsi pris en compte, dont 2 400 abstentionnistes.

Les enquêtes sur la participation électorale

Depuis la fin des années 1980, l'Insee réalise des enquêtes sur la participation électorale. Elles permettent d'analyser plus finement les comportements de participation que l'étude des simples taux de participation instantanés publiés par le ministère de l'Intérieur. En suivant le comportement des inscrits entre deux tours d'un même scrutin et entre différents scrutins successifs, elles permettent de mettre en évidence l'intermittence du vote, en distinguant les votants systématiques, les abstentionnistes systématiques et les électeurs intermittents. Uniquement exploitables au niveau national à la fin des années 1980, ces opérations sont désormais réalisées sur des échantillons de taille importante pour permettre quelques analyses régionales.

En pratique, l'Insee tire un échantillon de communes puis d'électeurs dans le fichier national des électeurs qu'il gère pour éviter les inscriptions multiples. Ses enquêteurs vont ensuite consulter les listes d'émargement, en préfecture ou sous-préfecture selon les cas, en s'appuyant sur une disposition du code électoral qui prévoit que tout électeur peut consulter les listes d'émargements dans les dix jours suivant le scrutin. Le fichier électoral comporte peu d'informations sociodémographiques : essentiellement le lieu de naissance, le sexe et l'âge. D'autres informations issues du recensement peuvent toutefois être récupérées par l'intermédiaire de l'échantillon démographique permanent. Jusqu'à la mise en place du nouveau mode de collecte du recensement, dont les premiers résultats ont été diffusés en 2008, le dernier recensement disponible pouvait toutefois être ancien de plusieurs années par rapport au scrutin étudié.

c'est-à-dire les règles institutionnelles. Par exemple, à partir d'une analyse économétrique de 151 élections dans 61 pays, Blais et *alii* (2003) concluent que la participation est nettement plus forte quand le vote est obligatoire et que cette obligation est accompagnée de sanctions réelles, que la facilité de voter (par correspondance, par procuration, par anticipation) a également un effet positif sur la participation, mais que les conditions d'inscription (obligatoire ou non, possibilité de s'inscrire jusqu'au dernier moment) ou le jour de vote (en semaine ou non), ne jouent pas. De son côté, le Centre d'analyse stratégique (2007) voit dans l'inscription « universelle » une piste à explorer, comme une réponse à la « mal-inscription » dénoncée par Braconnier & Dormagen (2007) ; ce terme désignant le fait d'être inscrit ailleurs que dans sa commune ou son quartier de résidence, faute d'avoir entrepris les démarches nécessaires à la suite d'un déménagement.

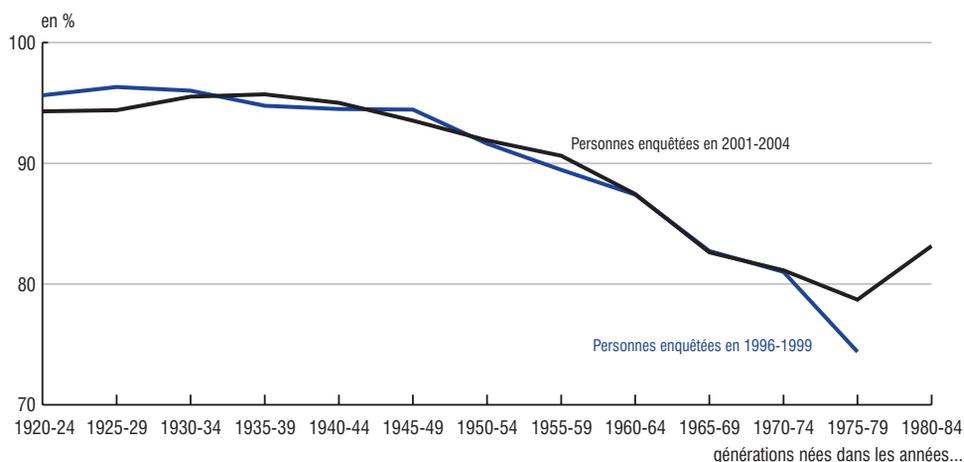
Le recul de la participation électorale pose aussi la question de la responsabilité de l'offre politique, car Blais et *alii* (2003) montrent que la participation est plus élevée quand le scrutin est proportionnel ou « mixte compensatoire », c'est-à-dire quand tous les partis ont des chances d'avoir des élus. Cette étude revient sur l'importance des enjeux, comme facteur de mobilisation des électeurs. En premier lieu, on constate qu'en amont du degré de participation électorale des électeurs qui figurent sur les listes électorales, il existe des inégalités de situation face à l'inscription sur ces listes : il faut aussi les prendre en compte pour saisir l'ampleur de la déformation de la représentativité des votants par rapport au corps électoral potentiel.

S'inscrire sur les listes : un effet de génération important

Près de neuf Français sur dix en âge de voter se déclarent inscrits sur les listes électorales, selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, collectées chaque année de 1996 à 2004 par l'Insee (les Français vivant hors ménages, en prison, en maison de retraites, etc., ne sont pas pris en compte ici). Les variations d'une année sur l'autre sont relativement faibles : une fois inscrit, on le reste, sauf en cas de radiation à la suite d'une décision de justice ou à la suite d'un déménagement.

Il existe un effet de génération marqué pour l'inscription sur les listes électorales (*figure 1*). Si près de 95 % des personnes nées avant la fin des années 1940 se déclarent inscrites, le taux

1. Taux d'inscription selon l'année de naissance



Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV, 1996-2004).

d'inscription décline ensuite d'une génération à l'autre, pour les baby-boomers, qui atteignent l'âge de voter à partir du début des années 1970, puis pour leurs enfants. C'est donc chez les plus jeunes que le taux d'inscription est le plus faible : interrogés alors qu'ils ont autour de vingt ans, les jeunes nés entre 1975 et 1979 ne sont que 74 % à se déclarer inscrits. L'entrée dans la vie civique ne se fait toutefois pas forcément dès la majorité : cinq ans plus tard, la même génération se déclare inscrite à 78 %. La comparaison des taux d'inscription d'une même génération à cinq ans d'intervalle suggère toutefois que la probabilité d'être inscrit se stabilise au-delà de la trentaine.

Néanmoins, au début des années 2000, le taux d'inscription des plus jeunes augmente fortement. Interrogés alors qu'ils ont eux aussi autour de vingt ans, les jeunes nés entre 1980 et 1984 sont 83 % à se déclarer inscrits, presque dix points de plus que leurs aînés interrogés aux mêmes âges. Entre-temps, l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans sur les listes électorales, prévue par la loi du 10 novembre 1997, a été facilitée : depuis 2001, la procédure a été simplifiée¹.

Faire peu d'études écarte de plus en plus des listes électorales

Les caractéristiques individuelles des personnes, telles que leur niveau de vie, leur situation d'activité, leur situation d'emploi ou leur position socioprofessionnelle, ont pu changer entre la date de leur première inscription sur les listes électorales et la date de l'enquête. Parmi les informations biographiques disponibles dans les enquêtes sur les conditions de vie, l'influence du niveau d'études, de la nationalité à la naissance et de la position socioprofessionnelle du père durant la majeure partie de la scolarité peut être examinée. Quand on cherche à démêler l'influence de ces différents facteurs, y compris le niveau d'études, tous ne jouent pas avec la même intensité à tous les âges. Pour les plus âgés, seul le niveau d'études joue significativement. Son influence est significative pour toutes les générations.

D'une façon générale, les moins diplômés restent plus fréquemment en marge que les autres mais l'écart est nettement plus important pour les plus jeunes (*figure 2*). En moyenne, au tournant des années 2000, 87 % des 35 ans ou moins ayant suivi des études supérieures sont inscrits. Au même niveau d'études, ils sont 93 % chez les 36-55 ans et 96 % pour les plus de 55 ans. Au bas de l'échelle des niveaux de formation, seuls 65 % des 35 ans ou moins n'ayant pas dépassé le 1^{er} cycle de l'enseignement général (collège) sont inscrits. Mais c'est le cas de 92 % des plus de 55 ans qui n'ont pas atteint la fin des études primaires.

Parmi les autres facteurs, la position socioprofessionnelle du père durant les études joue un peu. En particulier, être enfant d'agriculteur favorise le fait d'être inscrit. Ce résultat rejoint les observations, faites régulièrement au lendemain des scrutins, d'une meilleure participation dans les communes rurales. En dehors des plus âgés, pour lesquels le mode d'acquisition de la nationalité ne joue pas, la propension à être inscrit est plus faible pour les Français par acquisition : en moyenne, 57 % des français par acquisition de 35 ans ou moins se déclarent inscrits, contre 81 % des français de naissance du même âge. Chez les 36-55 ans, l'écart n'est que de 9 points.

1. Comme il n'existe pas de registre de population en France, l'inscription d'office des jeunes majeurs est prononcée par des commissions administratives communales chargées de la révision des listes électorales. Elles s'appuient sur des listes de jeunes potentiellement concernés, transmises aux communes par l'Insee. Les sources d'informations mobilisées pour établir ces listes ne garantissant ni la nationalité française, ni la commune de résidence, les communes procédaient au départ à des vérifications préalables. En milieu urbain notamment, les jeunes étaient souvent invités à venir déposer en mairie toutes les pièces justificatives nécessaires, ce qui décourageait certains d'entre eux. Dans son rapport d'information parlementaire, Jean-Pierre Dufau (2001) estime qu'un jeune sur deux potentiellement concerné en 2001 a été finalement inscrit d'office. Depuis 2001, la procédure a été simplifiée. L'usage exclusif des fichiers du recensement du service national garantit la nationalité française. Quant à la domiciliation, elle peut être validée par l'absence de retour de type « n'habite pas l'adresse indiquée » au courrier d'information envoyé par la commune.

2. La variation du taux d'inscription par niveau d'études s'accroît entre générations

en %

	Part des inscrits	Part des personnes ayant le niveau d'études considéré dans la tranche d'âge
35 ans ou moins		
1 ^{er} cycle d'enseignement général ou inférieur	65	10
2 nd cycle d'enseignement général	76	9
Enseignement technique ou professionnel, court	77	27
Enseignement technique ou professionnel, long	82	11
Enseignement supérieur	87	43
36-55 ans		
Dernière année d'études primaires	87	14
1 ^{er} cycle d'enseignement général	87	13
2 nd cycle d'enseignement général	89	12
Enseignement technique ou professionnel, court	91	34
Enseignement technique ou professionnel, long	93	6
Enseignement supérieur	93	23
56 ans ou plus		
Avant la fin des études primaires	92	13
Dernière année d'études primaires	96	40
1 ^{er} cycle d'enseignement général	96	11
2 nd cycle d'enseignement général	96	8
Enseignement technique ou professionnel, court	95	15
Enseignement technique ou professionnel, long	97	3
Enseignement supérieur	96	10

Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 87 % des personnes de 35 ans ou moins diplômées de l'enseignement supérieur sont inscrites sur les listes électorales ; les personnes diplômées de l'enseignement supérieur représentent 43 % des 35 ans ou moins.

Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV, 1997-2004).

Pour les plus jeunes, entrés récemment dans l'espace civique, le lien entre leur situation présente à la date d'enquête et le fait qu'ils se déclarent inscrits ou non renseigne sur les facteurs qui favorisent la propension à s'inscrire au moment où la question se pose le plus. Les différences sont importantes selon le niveau d'études atteint et le constat déjà fait pour l'ensemble des 35 ans ou moins reste valable pour les 19-25 ans : 58 % d'inscrits parmi les jeunes non qualifiés qui n'ont pas atteint le lycée, 75 % pour les autres jeunes qui n'ont pas dépassé le secondaire, 69 % pour les jeunes passés par un enseignement professionnel supérieur court, etc. La situation d'activité joue aussi : les jeunes encore en études sont nettement plus souvent inscrits que les jeunes chômeurs (83 % contre 72 %), les jeunes en emploi se situant entre les deux. Concernant le lieu de résidence, 89 % des jeunes résidant dans l'espace rural sont inscrits, contre 75 % de ceux qui habitent un pôle urbain. Dans les zones urbaines sensibles, ils ne sont que 63 % à être inscrits.

Naturellement, tous ces facteurs s'entrecroisent : le niveau de formation et la situation d'emploi des jeunes sont liés ; la composition sociale d'une zone urbaine sensible n'est pas la même que celle d'une commune de l'espace rural ; l'origine sociale des parents influence par ailleurs les parcours scolaires, etc. Lorsque l'on tente d'isoler les effets croisés de ces différents facteurs, le niveau de formation, la situation d'activité, le lieu de résidence ou la nationalité à la naissance restent des facteurs significatifs des différences de propension à être inscrit. En revanche, pour ceux qui sont en emploi, la précarité de l'emploi n'apparaît plus déterminante.

Une fois inscrit, il faut encore voter

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique », rappellent les cartes électorales. Si l'inscription sur les listes électorales ouvre un droit, chacun reste libre d'en user ensuite. Les enquêtes sur les conditions de vie permettent là encore de voir si, en fonction de certaines caractéristiques personnelles, certains votent davantage que d'autres. Quelques questions abordent en effet la participation à des scrutins récents. Seul le vote aux élections nationales est étudié ici. L'analyse est faite à partir des comportements de participation à trois votes successifs : le premier tour de l'élection présidentielle de 1995, le premier tour des élections législatives de 1997 et le premier tour de l'élection présidentielle de 2002. En moyenne sur les trois votes, 86 % des inscrits déclarent avoir voté, soit une abstention de 14 %, sur un champ d'environ 37 millions d'inscrits. L'abstention déclarée par les personnes vivant dans des ménages ordinaires est donc significativement inférieure à celle enregistrée par le ministère de l'Intérieur sur l'ensemble des inscrits (cf. *supra*).

Là encore, l'âge est un facteur déterminant : les trois votes pris en compte n'ont mobilisé en moyenne que 73 % des moins de 26 ans inscrits sur les listes électorales, contre 90 % des inscrits de 50 ans ou plus (*figure 3*). Comme pour la propension à s'inscrire sur les listes, des différences notables existent selon le niveau d'études. Parmi les jeunes, ceux qui sont encore étudiants sont plus souvent inscrits que ceux qui sont entrés sur le marché du travail (cf. *supra*), mais parmi les jeunes inscrits, les étudiants ont en revanche moins voté. Par ailleurs, à tout âge, la précarité éloigne des urnes. 25 % des 35 ans ou moins au chômage indiquent ne pas avoir voté : c'est 6 points de plus que les jeunes en emploi. 19 % des 36-49 ans au chômage n'ont pas voté : c'est 8 points de plus que ceux qui ont un emploi. De même, un bénéficiaire du RMI sur quatre déclare ne pas avoir voté. Les fonctionnaires, en revanche, votent davantage que les autres salariés, quel que soit leur âge. La relation entre ces différents facteurs et le fait de déclarer avoir voté reste significative quand on cherche à mesurer les effets spécifiques propres de chacun. Être en couple ou habiter dans une commune de l'espace rural a aussi un effet positif significatif sur le vote, tandis qu'être français par acquisition, habiter une zone urbaine sensible ou être en situation de monoparentalité éloigne des urnes. En revanche, le type de contrat de travail et le niveau de vie n'ont pas d'effet significatif, une fois les autres facteurs pris en compte. Par ailleurs, le fait d'être investi d'une responsabilité dans au moins une association va de pair avec une moindre abstention, surtout par rapport à des non-adhérents (*encadré 2*).

Les facteurs qui influencent la propension à s'inscrire sur les listes électorales puis, étant inscrit, la propension à voter, s'accumulent et conduisent à déformer sensiblement la composition du corps électoral participant par rapport à la composition du corps électoral potentiel, c'est-à-dire l'ensemble des hommes et des femmes majeurs de nationalité française. En moyenne, lors des trois scrutins étudiés, 73 % des moins de 26 ans inscrits ont voté, mais 20 % des jeunes de cet âge n'étaient pas inscrits sur les listes. Au total, la participation réelle, par rapport au corps électoral potentiel s'élève donc à 59 %. De ce fait, les moins de 26 ans représentent 9 % des votants alors qu'ils sont 12 % du corps électoral potentiel. Si tous les jeunes s'étaient inscrits et avaient voté avec une voix comptant pour 0,8 voix, la même déformation de la représentation de la population parmi les votants aurait été obtenue.

Sous cet angle, les catégories les plus sous-représentées parmi les votants sont d'abord les RMIstes, les étudiants et les chômeurs, les jeunes, puis les habitants des zones urbaines sensibles, les salariés intérimaires ou en CDD, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'opposé, les catégories sur-représentées sont les agriculteurs exploitants et les retraités, plus largement, les 50 ans ou plus, puis les habitants des communes à dominante rurale et les cadres : si tous les électeurs potentiels avaient voté, il aurait fallu que leur voix compte pour 1,1 voix pour que leur poids parmi les votants soit le même. La même analyse conduite sur des scrutins locaux, les élections régionales ou municipales, moins mobilisateurs en moyenne que les scrutins nationaux, accroîtrait sans doute la distorsion.

3. Non-inscription et non-participation se cumulent pour déformer la représentativité du corps électoral

	Taux d'inscription sur les listes électorales (en %)	Taux de participation au 1 ^{er} tour de scrutins nationaux ¹ (en %)	Participation au scrutin par rapport au corps électoral potentiel (en %)	«Valeur» d'une voix
Genre				
Homme	90	87	78	1,0
Femme	90	86	77	1,0
Tranche d'âge				
Moins de 26 ans	80	73	59	0,8
26-35 ans	84	82	69	0,9
36-49 ans	90	87	79	1,0
50-65 ans	95	91	86	1,1
66 ans ou plus	96	90	86	1,1
Nationalité à la naissance				
Française	90	86	78	1,0
Autres	81	84	68	0,9
Type de ménage				
Personne seule	89	84	75	1,0
Couple sans enfant	94	89	83	1,1
Couple avec enfant(s)	89	86	77	1,0
Famille monoparentale	81	82	66	0,8
Commune de résidence				
Pôle urbain ville-centre	86	85	73	0,9
Pôle urbain banlieue	90	86	77	1,0
Périurbain	93	86	80	1,0
Rural	94	89	84	1,1
Résidence en zone urbaine sensible				
Oui	80	81	64	0,8
Non	91	87	79	1,0
Niveau de vie²				
1 ^{er} quartile	86	83	71	0,9
2 ^e quartile	89	86	77	1,0
3 ^e quartile	91	87	80	1,0
4 ^e quartile	94	88	82	1,1
RMiste				
Oui	73	74	54	0,7
Non	90	87	78	1,0
Statut d'occupation				
En emploi	90	87	78	1,0
Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	78	79	61	0,8
Étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré	82	72	59	0,8
Autre inactif	87	82	71	0,9
Retraité ou pré-retraité	96	91	87	1,1
Femme au foyer	88	85	75	1,0
Type de contrat des salariés				
Intérim, CDD	80	80	64	0,8
CDI, à temps complet	91	87	80	1,0
CDI, à temps partiel	91	87	79	1,0
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteur exploitant	96	92	88	1,1
Artisan, commerçant, chefs d'entreprise	89	86	77	1,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	93	88	82	1,1
Profession intermédiaire	92	88	80	1,0
Employé	87	85	74	0,9
<i>dont : employé de commerce</i>	84	80	67	0,9
Ouvrier qualifié	86	83	72	0,9
Ouvrier non qualifié	83	80	67	0,9
Retraité	96	91	88	1,1
Autre inactif	82	77	64	0,8

1. Participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 1995 pour les personnes enquêtées en 1996 ; participation au 1^{er} tour des élections législatives de 1997 pour les personnes enquêtées en 1998 ; participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2002 pour les personnes enquêtées en 2003.

2. Le niveau de vie correspond au revenu du ménage par unité de consommation. Le 1^{er} quartile regroupe le quart des ménages ayant le niveau de vie le plus faible. À l'inverse, le 4^e quartile correspond au quart des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Lecture : les personnes de moins de 26 ans sont à 80 % inscrites sur les listes électorales ; les moins de 26 ans inscrits ont voté à 73 % en moyenne au 1^{er} tour d'un scrutin national¹. La participation par rapport au corps électoral potentiel s'élève ainsi à 59 %. Les moins de 26 ans sont sous-représentés parmi les votants. Autrement dit, si tous les jeunes de moins de 26 ans s'étaient inscrits et avaient voté, il aurait fallu que leur voix ne compte que pour 0,8 voix pour que leur poids parmi les votants fut le même.

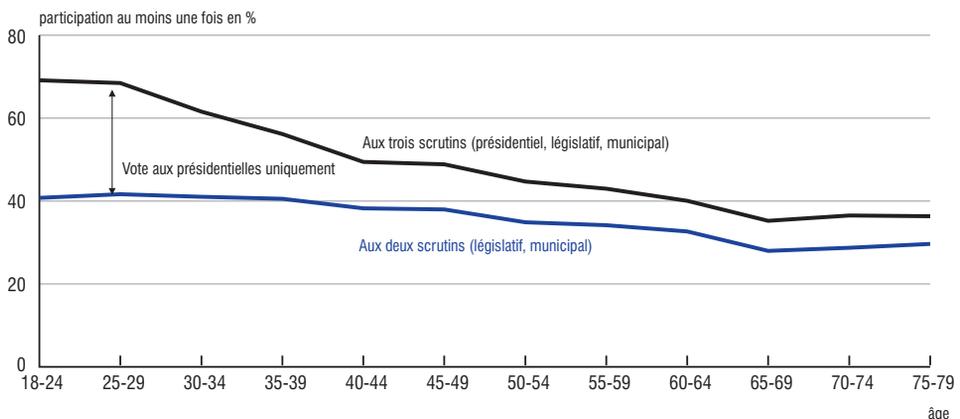
Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV ; 1996, 1998, 2003).

Une abstention non systématique qui soulève la question des enjeux

L'analyse qui précède s'appuie sur des photos instantanées observant la participation à un scrutin donné. Un suivi longitudinal du comportement des électeurs d'une élection à l'autre conduit à nuancer le diagnostic d'un retrait croissant de la vie civique. Car l'augmentation de l'abstention résulte moins d'une abstention systématique que d'un recul du vote systématique au profit d'un vote intermittent. C'est ce que montrent les enquêtes successives réalisées par l'Insee sur la participation électorale, sur l'ensemble des inscrits, qu'ils vivent en ménage ordinaire ou non. Seuls 8 % des électeurs inscrits se sont ainsi abstenus systématiquement aux quatre scrutins suivis par le panel 1988-1989 (élections présidentielle et législatives, référendum sur la Nouvelle-Calédonie et élections municipales). La proportion est la même pour les trois scrutins suivis par le panel 1995-1997 (élections présidentielle, municipales et législatives). Elle est proche pour les quatre scrutins du panel 2002-2004 (élections présidentielle, législatives, régionales et européennes). Enfin, sur les trois scrutins suivis en 2007-2008 (élections présidentielle, législatives et municipales), l'abstention systématique s'élève encore à 8 %, tandis que le vote systématique ne concerne que 42 % des électeurs. En comparaison, le taux d'abstention le plus bas, observé au premier tour de l'élection présidentielle de 1988 et aux deux tours de l'élection de 2007, est deux fois plus élevé, atteignant 16 %. En 1995 et en 2002, l'abstention dépasse même 20 % au second tour (qui est celui qui mobilise le plus).

Malgré tout, l'élection présidentielle est l'élection privilégiée par l'électeur intermittent, notamment chez les jeunes, par ailleurs plus souvent intermittents que les autres. Sur les trois élections de 2007-2008, près de sept jeunes de moins de 30 ans sur dix ont voté par intermittence, dont trois en ne votant que lors du scrutin présidentiel (figure 4). En comparaison, chez les quarantennaires, cinq sur dix ont voté par intermittence, dont un seul en ne votant qu'au scrutin présidentiel. L'intermittence du vote marque donc une hiérarchisation des scrutins, davantage marquée pour les jeunes, mais aussi pour les moins diplômés ou les plus précaires. Derrière cette hiérarchisation, la question des enjeux et de l'offre politique se pose.

4. L'importance du vote intermittent en 2007-2008 selon l'âge



Champ : France métropolitaine, ensemble des électeurs inscrits.

Lecture : 69 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits sur les listes électorales ont voté au moins une fois aux trois derniers scrutins, ils ne sont que 41 % à avoir voté au moins une fois aux deux derniers ; 28 % n'ont donc voté qu'aux élections présidentielles.

Source : insee, enquête sur la participation électorale 2007-2008.

Le lien entre le vote et d'autres formes de participation sociale est modéré

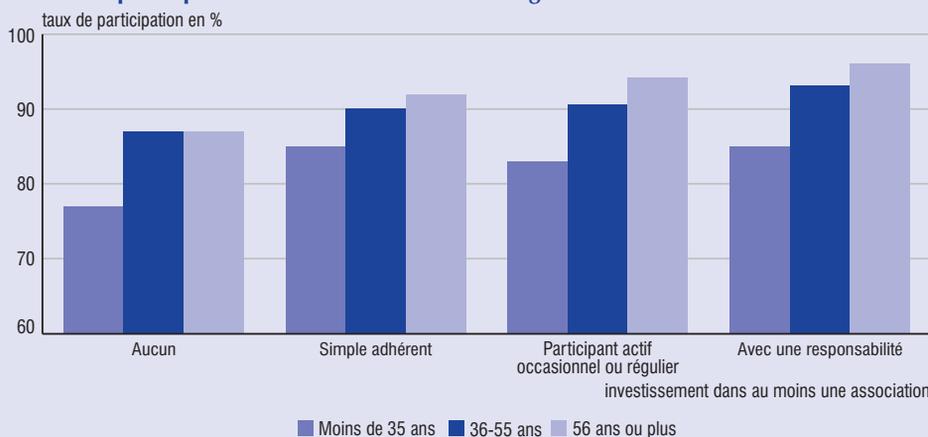
Voter est une forme de participation sociale, dans le cadre de « rendez-vous » réguliers mais ponctuels. La vie associative est une autre forme d'implication, qui peut se vivre plus au quotidien, soit comme adhérent plus ou moins actif, soit comme responsable. La question de la complémentarité de ces deux formes d'investissement peut donc se poser. D'un côté, si la non-participation électorale est interprétée comme la résultante d'une précarisation sociale qui marginalise, on pourrait s'attendre à ce qu'elle s'accompagne aussi d'une moindre implication associative, d'autant que l'époque ne semble plus aux grands mouvements collectifs qui ont pu exister dans le passé. D'un autre côté, certains politologues rapprochent le désinvestissement électoral et l'investissement associatif, par exemple au profit d'associations humanitaires ou environnementales.

S'intéressant à l'investissement associatif, Febvre et Muller (2002) ont montré que celui-ci augmentait avec le niveau de diplôme et le niveau de vie et qu'il était moins important chez les plus jeunes. Ce constat rejoint celui fait pour l'implication électorale. La plus forte implication des hommes en matière d'investissement associatif n'est en revanche pas observée en matière électorale où l'effet du genre est peu, voire pas significa-

tif. Des facteurs jouent donc dans le même sens pour l'implication associative et pour l'implication aux élections suggérant que les deux vont de pair. En ne tenant pas compte des associations sportives, une analyse « toutes choses égales par ailleurs », prenant en compte les caractéristiques déjà évoquées comme influençant l'implication électorale, suggère également que le fait d'être investi d'une responsabilité dans au moins une association va de pair avec une moindre abstention, surtout par rapport à des non-adhérents.

L'effet est toutefois loin d'être massif. 9 % des inscrits déclarent avoir des responsabilités dans au moins une association, 7 % chez les moins de 35 ans, 12 % chez les 36-55 ans et 8 % chez les plus de 55 ans (respectivement 8 % et 21 %). Leur taux de participation aux scrutins nationaux atteint 96 % chez les plus âgés mais n'est que de 85 % chez les plus jeunes (*figure*). L'implication associative mesurée par la fréquence de la participation semble être un peu plus élevée chez ceux qui s'abstiennent le moins mais l'effet n'apparaît pas significatif, une fois pris en compte d'autres facteurs. Cela reste vrai si l'on se limite aux associations de défense d'une cause : groupement syndical ou professionnel, association de protection de l'environnement, association à but humanitaire et groupe religieux.

Le taux de participation aux élections nationales augmente avec l'investissement associatif

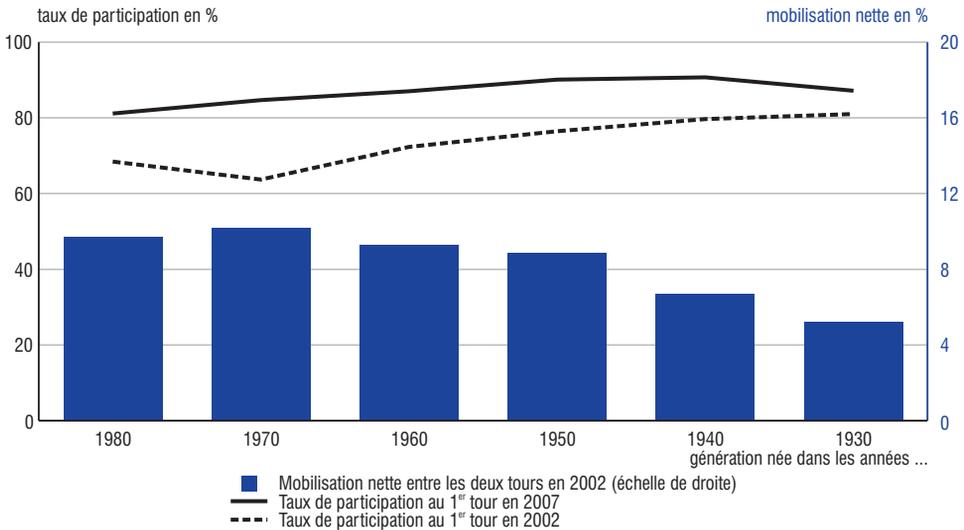


Champ : France métropolitaine, personnes de 19 ans ou plus et de nationalité française vivant en ménage ordinaire.

Note : participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 1995 pour les personnes enquêtées en 1996 ; participation au 1^{er} tour des élections législatives de 1997 pour les personnes enquêtées en 1998 ; participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2002 pour les personnes enquêtées en 2003.

Source : Insee, dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV ; 1996, 1998, 2003).

5. Les jeunes se sont mobilisés à la présidentielle de 2007



Champ : France métropolitaine, ensemble des électeurs inscrits.

Définition : mobilisation nette : écart de taux de participation entre le 1^{er} et le 2nd tour de l'élection présidentielle de 2002.

Lecture : les personnes nées dans les années 1980 et inscrites sur les listes électorales sont 81 % à avoir voté au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2007. En 2002, leur taux de participation au 1^{er} tour n'était que de 68 % ; ils s'étaient nettement plus mobilisés au 2nd tour : leur taux de participation avait augmenté de presque 10 points.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale 2002-2004 et 2007.

Les élections présidentielles de 2002 et 2007 illustrent l'importance des enjeux. À chaque élection, une proportion du corps électoral vote au premier tour sans voter au second et vice-versa, avec une ampleur qui se compense plus ou moins. En 2002, 4 % des électeurs n'ont ainsi voté qu'au premier tour mais trois fois plus n'ont voté qu'au second, entraînant une hausse de 8 points de la participation nette. Comme le montre Jugnot (2007), cette sur-mobilisation particulière se retrouve amplifiée aux élections suivantes, marquant les élections de 2007 par la mémoire de 2002. Ainsi, les générations les plus jeunes, qui avaient voté moins que les autres au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, se sont mobilisées davantage que les autres au second tour et se sont sur-mobilisées cinq ans plus tard, au point de se rapprocher du taux de participation de leurs aînés (figure 5).

L'importance des enjeux peut-être abordée de façon plus statistique en comparant différentes circonscriptions d'une même élection législative. Héran (1997) étudie ainsi la participation aux élections législatives de 1997, en utilisant les anticipations de résultats publiés par un grand quotidien national et un hebdomadaire. Il conclut à une mobilisation accrue quand l'issue est incertaine, tandis qu'une offre tronquée démobilise, la mobilisation étant plus forte au second tour en cas de triangulaire.

Ces résultats sont confirmés lorsqu'on met en relation² le taux de participation au second tour des élections législatives de 2007 au niveau communal, avec l'existence ou non d'une triangulaire au second tour dans la circonscription, l'ampleur de l'écart au premier tour entre les deux candidats arrivés en tête et l'ampleur de l'écart au second tour des élections législatives précédentes, celles de 2002 (toutes ces informations sont disponibles au ministère de l'Intérieur). Les informations qui caractérisent la commune ou sa population et qui sont susceptibles d'influencer le taux de participation d'après les analyses évoquées plus haut sont également prises en compte : en particulier l'appartenance de la commune à l'espace rural, à

2. À l'aide d'une régression linéaire.

un pôle urbain ou à un espace périurbain, la structure par âge de sa population, mais aussi le poids des fonctionnaires parmi ses habitants, la répartition entre les différents niveaux de diplôme ou entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Le fichier national des électeurs de l'Insee permet de construire la pyramide des âges des électeurs inscrits commune par commune. Le recensement de 2006 fournit les autres caractérisations sociodémographiques. Les résultats de cette analyse montrent qu'une triangulaire a un impact positif statistiquement significatif sur le taux de participation, de même qu'un faible écart entre les deux candidats arrivés en tête au premier tour ou entre les deux candidats présents au second tour en 2002. Au contraire, un écart élevé pénalise la participation. L'importance de l'offre politique et de sa diversité, comme l'importance d'un enjeu électoral, sous la forme d'une incertitude sur le résultat final, sont donc des facteurs de mobilisation et sans doute d'abord pour ceux qui sont les plus éloignés d'une participation systématique : les plus jeunes et les moins diplômés, donc aussi les plus exposés sur le marché du travail. ■

Pour en savoir plus

- Blais A. et *alii*, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », *Élections Canada*, mars 2003.
 - Braconnier C. et Dormagen J.-Y., « La démocratie de l'abstention », *Folio actuel*, février 2007.
 - Clanché F., « La participation électorale au printemps 2002 », *Insee première* n°877, janvier 2003.
 - Desesquelles A., « La participation électorale au printemps 2004 », *Insee première* n°997, décembre 2004.
 - Dufau J.-P., « Rapport d'information sur l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales », *Rapport d'information* n°3314, Assemblée nationale, octobre 2001.
 - Febvre M., Muller L., « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee première* n°920, septembre 2003.
 - Héran F., « La double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie d'abstention », *Insee première* n°414, novembre 1995.
 - Héran F., « Les intermittences du vote, un bilan de la participation de 1995 à 1997 », *Insee première* n°546, septembre 1997.
 - Jugnot S., « La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002 », *Insee première* n°1169, décembre 2007.
 - Morin J., « La participation électorale d'avril 1988 à mars 1989 », *Données Sociales Insee*, 1990.
 - Verrier B., « Inscription sur les listes électorales, non inscription, mal inscription : enjeux démocratiques et pistes d'action », *La note de veille* n°49, Centre d'analyse stratégique, mars 2007.
-

La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007

Mathilde Clément, Pascal Godefroy*

En 2007, 12 % des personnes de 16 ans ou plus sont dites « pauvres en conditions de vie » car elles déclarent de nombreuses difficultés budgétaires et restrictions de consommation ou des conditions de logement difficiles. Sur quatre ans, entre 2004 et 2007, ce sont 22 % des adultes qui ont été touchés par la pauvreté en conditions de vie : parmi eux, deux sur cinq ont été pauvres une seule année, et un sur cinq a été pauvre quatre années de suite. En moyenne chaque année, 5 % des personnes non pauvres entrent en pauvreté et 59 % des personnes pauvres en sortent.

La pauvreté persistante est associée à des conditions de vie très dégradées, et touche des personnes qui cumulent les désavantages sociaux : pauvreté monétaire, précarité vis-à-vis du marché du travail, difficultés de santé. La pauvreté plus transitoire concerne des ménages jeunes soumis à des contraintes budgétaires élevées mais passagères, et aussi des personnes plus âgées qui se privent ponctuellement.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Son approche par les conditions de vie consiste à repérer les personnes qui sont privées d'un certain nombre d'éléments de bien-être matériel (*encadré 1*). L'indicateur de pauvreté en conditions de vie actuellement utilisé par l'Insee (depuis 2004) est fondé sur une liste de 27 privations, mesurées à partir du dispositif des Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV, *encadré 2*). Ces 27 privations portent sur quatre grands domaines de la vie quotidienne : les contraintes budgétaires, les retards de paiements, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Une personne est pauvre en conditions de vie si le ménage auquel elle appartient cumule au moins huit de ces privations.

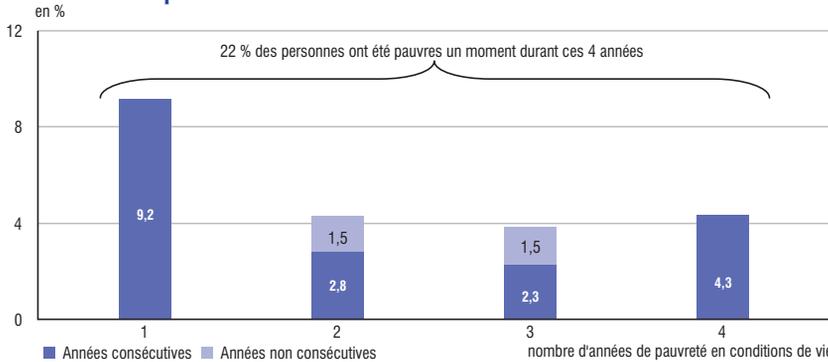
L'approche par les conditions de vie postule que, si une privation ne révèle pas à elle seule des conditions de vie difficiles et peut avoir de multiples explications, l'accumulation de privations n'a qu'une seule raison : la faiblesse durable des ressources [Townsend, 1979]. L'approche de la pauvreté par les conditions de vie complète ainsi l'approche monétaire¹. En 2007, en France métropolitaine, 12,2 % des personnes de 16 ans ou plus sont pauvres en conditions de vie et 13,1 % sont pauvres au sens monétaire. Mais « seulement » 4,6 % des personnes sont simultanément pauvres au sens monétaire et en conditions de vie, 8,5 % sont pauvres « uniquement » au sens monétaire, et 7,6 % « uniquement » en conditions de vie. Au total, c'est-à-dire en ajoutant pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie, la pauvreté concerne environ 21 % des personnes en 2007. Cette non concomitance des deux formes de pauvreté révèle que les conditions d'existence ne s'ajustent pas, ni immédiatement, ni systématiquement, au revenu².

* Mathilde Clément, Pascal Godefroy, Insee.

1. Une personne est pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit 908 euros par mois pour une personne seule en 2007 (« Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, 2010).

2. L'approche monétaire, instantanée, ne tient pas compte de l'épargne et du patrimoine accumulés par le ménage. De plus, elle néglige le soutien financier ou matériel que l'on peut recevoir de l'entourage, ou encore les différences de coût de la vie (et en particulier du logement) selon l'endroit où l'on vit [Lollivier, Verger, 1997].

1. Quelle part des personnes ont été pauvres en conditions de vie entre 2004 et 2007 et combien de temps ?



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : sur l'ensemble de la population, un peu plus de 4 % des personnes ont été pauvres 2 années entre 2004 et 2007 ; pour 1,5 %, ces deux années de pauvreté n'étaient pas consécutives.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

Encadré 1

La pauvreté en conditions de vie : un manque global d'éléments de bien-être matériel

L'approche de la pauvreté en conditions de vie, développée à la suite des travaux de Townsend (1979) et de Mack et Lansley (1985) vise à saisir l'absence, due au manque d'argent, d'un ensemble d'éléments que la majorité de la population possède et représentatifs de ce qui est nécessaire pour avoir des conditions de vie « normales ». On réalise régulièrement en France depuis une quinzaine d'années des enquêtes de « privations » : les informations collectées depuis 2004 dans le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, encadré 2) sont celles qui étaient présentes dans les Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV), et qui ont permis dès les années 1990 de développer cette approche de la pauvreté en conditions de vie. Dans une liste initiale de 22 items, le « seuil » de pauvreté en conditions de vie avait alors été défini en retenant le nombre de privations qui concernait un pourcentage de la population proche du taux de pauvreté monétaire [Lollivier et Verger, 1997]. La composition de cette liste était plutôt basée sur le modèle d'enquêtes similaires conduites depuis les années 1980 dans d'autres pays et sur des choix d'experts que sur une validation statistique [Dickès, 1994 ; Lollivier et Verger, 1997].

L'enquête « Standards de vie », réalisée par l'Insee en 2006 auprès de 9 000 ménages, a visé à valider l'emploi des items usuels en demandant aux enquêtés de désigner quels éléments caractérisaient les conditions de vie, au sein d'une liste très fournie, constituaient pour eux une nécessité. Il en

ressort un consensus assez étroit qui conduirait à ne retenir que des items relevant des nécessités vitales [Accardo et De Saint Pol, 2009]. Par exemple, l'absence d'eau chaude dans le logement (retenue comme privation dans la définition française de la pauvreté en conditions de vie), si elle concerne moins de 1 % des logements (SRCV, 2007), est citée par plus de 85 % des français. Ces résultats ont relancé les réflexions en vue de définir un éventail plus large, combinant les éléments validés par le consensus et des avis d'experts, dans la lignée des travaux récents menés au Royaume-Uni [Hirsch et al., 2009].

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie de l'Insee retient actuellement 27 privations, recensées annuellement depuis 2004 dans SRCV, qui couvrent quatre dimensions de la vie quotidienne : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement (liste des privations annexe 1). On considère qu'une personne est pauvre en conditions de vie si le ménage auquel elle appartient cumule au moins 8 privations ou difficultés parmi ces 27. Nous donnons donc à chaque privation la même importance dans l'indicateur global. Cette équi-pondération ne veut pas dire que toutes les privations recensées se valent. Elle traduit plutôt la difficulté de répondre à la question suivante : les privations les plus graves constituent-elles un pas plus grand vers la pauvreté ? L'utilisation de données longitudinales éclaire cette question, et cet article offre des premières réponses.

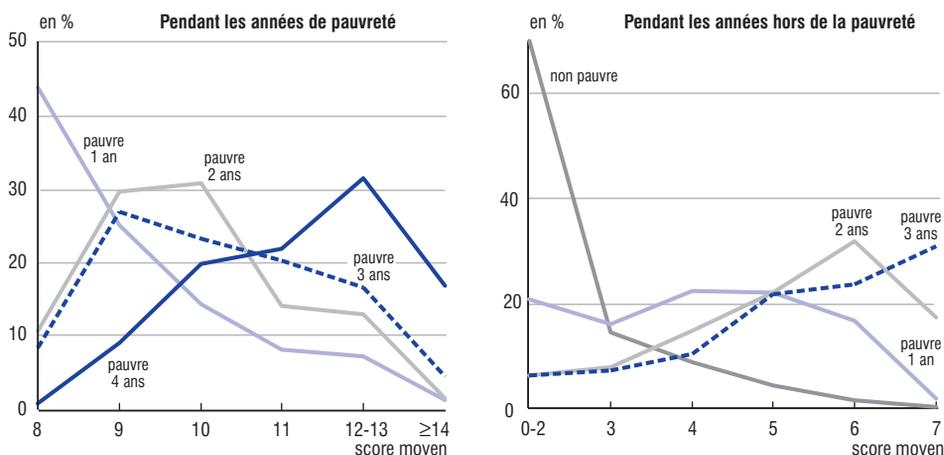
La disponibilité de quatre vagues du panel SRCV permet une étude longitudinale de la pauvreté en conditions de vie, entre 2004 et 2007, sur un peu plus de 9 000 personnes vivant en France métropolitaine, âgées de 16 ans ou plus en 2004. Cette analyse sur plusieurs années montre que la pauvreté en conditions de vie possède divers visages. D'une part, les dynamiques sont variées : sur les quatre ans, la pauvreté peut être transitoire, intermittente ou permanente. D'autre part, l'hétérogénéité des situations de pauvreté et des caractéristiques des personnes qui les subissent, déjà révélée par l'analyse instantanée, est souvent plus marquée encore lorsqu'on distingue ces trajectoires.

Entre 2004 et 2007, la pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq

La pauvreté en conditions de vie n'est pas un phénomène rare. Une année donnée, le risque moyen d'entrer en pauvreté l'année suivante est de 5 % mais ces risques se cumulent et, entre 2004 et 2007, 22 % des adultes de France métropolitaine ont été pauvres en condition de vie à un moment donné (figure 1). Toutefois, la pauvreté n'est pas fatalement permanente : parmi les personnes qui ont été pauvres un moment, celles qui ne l'ont été qu'une seule année sont les plus nombreuses et représentent 9,2 % de l'ensemble des personnes, tandis que 4,3 % ont été pauvres deux ans, 3,8 % trois ans et 4,3 % pendant les quatre ans. Chaque année, le taux de sortie de la pauvreté en condition de vie est proche de 60 %, mais certaines sorties semblent fragiles. Par exemple, plus d'un tiers des personnes qui connaissent plusieurs années de pauvreté (mais pas quatre) sont sorties, puis entrées à nouveau en pauvreté, pendant les quatre ans.

Ceux pour qui la pauvreté est persistante ne sont pas les plus nombreux mais leur pauvreté est plus profonde : plus le temps passé en pauvreté est long, plus le nombre de difficultés est grand (figure 2). Parmi les personnes pauvres pendant quatre ans, près de la moitié subissent

2. Distribution du score moyen observé pendant les années de pauvreté ou hors de la pauvreté, en fonction du temps de pauvreté



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : parmi les personnes pauvres 2 ans entre 2004 et 2007, 30 % avaient un score égal à 9 en moyenne sur ces deux années de pauvreté (nombre total de privations subies en moyenne les années de pauvreté), 31 % avaient un score moyen égal à 10.

Note : la forte différence entre les distributions du nombre moyen de privations subies par les personnes pauvres trois ou quatre ans vient de ce que notre période d'observation est censurée à quatre ans : la population pauvre quatre ans rassemble en réalité une part de personnes qui sont pauvres depuis plus longtemps.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

douze privations ou plus, alors que ce n'est le cas que de 9 % des personnes pauvres une seule année. Par ailleurs, les personnes connaissant la pauvreté rencontrent souvent plusieurs difficultés même les années hors de la pauvreté. C'est d'autant plus vrai quand le temps passé en pauvreté est long. Par exemple, les trois quarts des personnes pauvres trois ans subissaient encore entre cinq et sept privations l'année où elles n'étaient pas pauvres en conditions de vie. Entrer en pauvreté ou en sortir serait donc moins lié à la dégradation brutale ou l'amélioration nette des conditions d'existence qu'à un effet de seuil (oscillations autour du seuil fixé à huit privations).

La plupart des difficultés sont plus fréquentes quand la pauvreté est persistante

Certaines privations sont-elles révélatrices de situations de pauvreté persistante alors que d'autres sont-elles plutôt associées à une pauvreté plus transitoire ? Afin d'étudier si le type de privations déclarées explique les différentes dynamiques de pauvreté, on retient pour chaque privation l'indicateur « déclarer au moins une fois cette privation sur les quatre ans »³.

Encadré 2

Source et population d'étude

Nous utilisons les données longitudinales du panel SRCV (dispositif des Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) des années 2004 (première vague), 2005, 2006 et 2007. SRCV correspond à la partie française de l'enquête européenne EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) coordonnée par Eurostat dont la collecte et la gestion sont assurées en France par l'Insee. Pour chaque vague, en plus des caractéristiques de la personne et de son ménage, on dispose aussi d'informations mises à jour sur les privations et les difficultés qu'elle subit.

L'unité pertinente d'un suivi longitudinal est l'individu, et non le ménage qui est susceptible d'éclater ou de changer de composition au fil du temps. Traditionnellement en France, on considère que l'indicateur de pauvreté en conditions de vie est un indicateur de niveau ménage. Les questions françaises sur les privations sont posées à une seule personne du ménage (au « répondant ménage », susceptible de changer entre les vagues). L'exploitation de trajectoires individuelles conduit à reporter sur chaque personne les privations supportées par le ménage auquel elle appartient, déclarées par le répondant ménage, ce qui revient, faute d'information individuelle *ad hoc* sur les privations, à faire une hypothèse

d'équité de ces difficultés entre les personnes. Ce postulat paraît facilement tenable pour les difficultés qui concernent le logement par exemple, où l'on peut admettre qu'un logement privé d'eau chaude, de toilettes ou de chauffage central ou électrique l'est autant pour chacun des membres du ménage qui y réside. Le postulat est moins facilement tenable pour les restrictions de consommation. Par exemple, si le ménage ne peut pas se payer deux semaines de vacances par an, est-ce à dire que les enfants ne partent pas ?

Dans l'article, on « cylindre » le panel, c'est-à-dire que l'on ne retient que les personnes qui ont répondu à l'enquête quatre années à la suite, soit 9 157 personnes. Nous ne retenons pas les 449 « non-répondants intermédiaires », qui ont répondu à l'enquête en 2004 et 2007 mais qui sont absents en 2005 et/ou en 2006. Les caractéristiques sociodémographiques des non-répondants intermédiaires étant proches de celles des panélistes, nous n'avons pas de raisons de craindre un biais systématique lié à cette sélection lorsque nous utilisons les pondérations longitudinales construites pour les personnes présentes au moins en 2004 et en 2007. Parmi les panélistes, nous retenons les répondants au questionnaire individuel, c'est-à-dire les personnes ayant 16 ans ou plus le 31 décembre 2003.

3. L'indicateur du nombre de fois où la privation est déclarée est par construction corrélé avec la durée passée dans la pauvreté. Comme on souhaite étudier si certains types de difficultés sont plus ou moins le signe d'une pauvreté transitoire ou persistante, on préfère l'indicateur « déclarer au moins une fois la privation ». Un autre indicateur était possible : le nombre moyen de fois où l'on déclare la privation les années où l'on est pauvre ; il donne des résultats identiques.

La prévalence dans l'ensemble de la population des 27 privations est très variable et cette variabilité s'amplifie chez les personnes pauvres : selon la privation, les personnes pauvres au moins une année sont entre 1,1 (devoir recourir à ses économies) et 3,7 fois (ne pas posséder deux paires de chaussures) plus touchées que l'ensemble de la population (*annexe 1*). Mais si chacune des privations est plus fréquente dans la population des personnes pauvres, elles ne sont pas toutes liées de la même façon au temps passé en pauvreté.

Dans la plupart des cas, la part des personnes qui subissent la privation (au moins une fois sur les 4 ans) augmente avec la durée de pauvreté. Cette augmentation est très nette pour l'ensemble des restrictions de consommation, les retards de paiements de factures ou de loyers, ou pour ce qui est de déclarer « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver » par exemple. En revanche, certaines privations discriminent seulement le fait d'être pauvre mais ne sont pas significativement plus fréquentes lorsque la pauvreté est persistante (être endetté à hauteur de plus d'un tiers de son revenu, habiter un logement bruyant, avoir des retards de versement d'impôts). Enfin, le recours aux économies concerne en moyenne plus souvent les personnes pauvres pendant seulement un an que celles qui demeurent pauvres plus longtemps (qui n'ont pas, ou plus, d'économies).

La pauvreté persistante touche davantage les non-diplômés, les personnes d'origine étrangère et les personnes en mauvaise santé

Les nombreux facteurs sociodémographiques⁴ qui augmentent le risque de pauvreté, déjà observés dans de précédentes études, semblent attachés à des dynamiques dans la pauvreté différentes : certains sont clairement le signe d'un risque élevé de persistance dans la pauvreté, d'autres non (*annexe 2*).

Plus le diplôme est élevé, plus le taux d'entrée en pauvreté est faible (*figure 3*). Parmi les personnes pauvres, un diplôme élevé donne également de plus grandes chances de sortie. La part des non-diplômés augmente donc avec le temps passé en pauvreté : plus de la moitié des personnes pauvres pendant quatre ans n'ont aucun diplôme, contre 38 % des pauvres pendant un an, et 35 % dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, la part des personnes nées à l'étranger est nettement plus élevée quand la pauvreté dure : 20 % des personnes pauvres quatre ans sont nées en Afrique, contre 7 % des pauvres pendant un an, et 5 % dans l'ensemble de la population. En revanche, si les femmes sont plus souvent pauvres, leur pauvreté n'est pas plus persistante que celle des hommes. De même, les jeunes adultes ont un risque de pauvreté plus élevé, mais celle-ci est plus souvent transitoire.

Plus le temps passé en pauvreté est long, plus la part des personnes qui déclarent un état de santé dégradé est élevée : 27 % des pauvres quatre ans déclarent être en mauvaise ou en très mauvaise santé, contre 10 % de ceux qui sont pauvres une seule année. L'état de santé déclaré est nettement plus mauvais chez les personnes pauvres pendant les quatre années que chez les autres, sans que l'on puisse savoir si leur état de santé dégradé est une cause ou une conséquence de leurs conditions de vie dégradées.

4. Dans toute la suite de l'article, les résultats sont donnés sur le panel « empilé », c'est-à-dire que l'on conserve les caractéristiques sociodémographiques des personnes chaque année. Ainsi, quand on dit que 53 % des personnes pauvres un an sont en emploi, il s'agit d'une situation moyenne calculée sur les quatre années (et non pas seulement sur leur année de pauvreté). On notera toutefois que si l'on s'intéresse uniquement à la situation des personnes lorsqu'elles sont pauvres, les résultats restent les mêmes (sur l'exemple précédent, la part des personnes pauvres une seule année qui sont en emploi l'année où elles sont pauvres perd 3 points et passe à 50 %).

Les personnes seules et les familles monoparentales sont plus souvent pauvres plusieurs années

La solitude est plus fréquente chez les personnes pauvres en conditions de vie : 35 % appartiennent ainsi à un ménage dont la personne de référence ne vit pas en couple (contre 24 % de l'ensemble de la population) ; 23 % vivent seules et 12 % dans une famille monoparentale. Ces ménages connaissent plus fréquemment que les autres types de ménages pauvres des situations de pauvreté persistante ou récurrente (au moins deux ans sur les quatre ans), et font plus rarement l'expérience d'une pauvreté en condition de vie très transitoire (une seule année sur les quatre).

3. Taux d'entrée et de sortie selon les caractéristiques sociodémographiques

en %

	Taux d'entrée en pauvreté	Taux de sortie de pauvreté
Sexe		
Homme	4	59
Femme	5	59
Tranche d'âge		
16-25 ans	6	61
26-35 ans	7	56
36-45 ans	5	61
46-55 ans	4	56
56-65 ans	3	60
66 ans ou plus	4	57
Diplôme		
3 ^e cycle, ingénieurs, grande école, 2 ^e cycle, 1 ^{er} cycle, BTS, infirmier	2	73
Bac	4	71
CAP, BEP, BEPC, etc.	5	59
Sans diplôme	7	52
Situation principale vis-à-vis du travail		
En CDI	4	72
En CDD	5	62
Étudiant	5	61
Chômeur	16	38
Retraité	4	60
Au foyer	8	40
Lieu de naissance		
France	4	62
Maghreb	11	43
Afrique (hors Maghreb)	17	35
Autre	4	6
La personne est pauvre au sens monétaire		
Oui	16	39
Non	4	67
État de santé autodéclaré par la personne		
Très bon	3	68
Bon	4	64
Assez bon	5	55
Mauvais (ou très mauvais)	9	40
La personne perçoit :		
- un salaire	4	67
- un bénéfice d'activité indépendante	4	68
- une retraite	3	59
- une allocation chômage	10	50
Ensemble	5	59

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : parmi les hommes non pauvres une année donnée, 4 % seront pauvres l'année suivante, et à l'inverse parmi les hommes pauvres une année donnée, 59 % ne seront pas pauvres l'année suivante.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

Par ailleurs, les changements familiaux, l'arrivée d'un enfant, mais surtout les séparations, augmentent le risque d'entrée en pauvreté. Le taux d'entrée est particulièrement élevé dans le cas d'un divorce ou d'une séparation : une personne sur sept, non pauvre une année donnée, appartenant à un ménage connaissant un divorce ou une séparation entre en pauvreté l'année suivante (figure 4). D'une part, la baisse de revenu peut être marquée et il peut même arriver que l'un des membres du ménage se retrouve sans ressources. D'autre part, quand deux personnes se séparent, certaines dépenses deviennent plus importantes (notamment le logement) car vivre en couple permet de réaliser des « économies d'échelle » : une séparation se traduit donc souvent par une dégradation des conditions d'existence. De même, pour les personnes appartenant à un ménage dans lequel une naissance a lieu, le taux d'entrée dans la pauvreté est de 6 %, et le taux de sortie de 53 %, contre 5 % et 59 % en moyenne dans la population. Les ressources peuvent ne pas s'ajuster à cette nouvelle configuration du ménage, par exemple en l'absence d'allocations familiales pour le premier enfant. De plus, le surpeuplement dans le logement, qu'il soit ressenti ou calculé de façon objective⁵, a tendance à augmenter.

4. Taux d'entrée et de sortie selon les changements dans la composition du ménage sur la période

	en %	
	Taux d'entrée en pauvreté	Taux de sortie de pauvreté
Divorce / séparation	14	64
Naissance	6	53
Départ d'une personne dans le ménage (y c. enfant, avec ou sans revenu), y c. décès	6	61
Arrivée d'une personne dans le ménage (y c. enfant, avec ou sans revenu)	6	58
Tous	5	59

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : sur 100 individus appartenant à un ménage non pauvres en conditions de vie une année donnée et connaissant un divorce, 14 entrent en pauvreté en conditions de vie l'année suivante. Sur 100 individus appartenant à un ménage pauvre en conditions de vie une année donnée et connaissant un divorce, 64 sortent de la pauvreté l'année suivante.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

La pauvreté en milieu urbain : des situations hétérogènes

La pauvreté en conditions de vie est une forme de pauvreté plus urbaine que rurale, et particulièrement la pauvreté persistante. 45 % des personnes pauvres quatre ans résident dans une grande agglomération de province de plus d'un million d'habitants, contre 36 % de l'ensemble de la population en moyenne. Cette situation de pauvreté persistante est probablement liée pour partie à cette localisation : le coût de la vie, surtout du logement, est plus élevé en ville. L'ensemble des conditions de logement peuvent en pâtir ; en particulier, les deux indicateurs de surpeuplement retenus dans la liste des privations sont nettement plus élevés pour ces personnes. Les personnes pauvres une seule année habitent également plus souvent en milieu urbain (y compris à Paris) que la moyenne des personnes pauvres. Leur pauvreté est probablement encore plus à rattacher aux prix du logement, ainsi qu'à la proportion plus élevée d'étudiants parmi eux que parmi les personnes pauvres deux ou trois ans.

5. Deux indicateurs de surpeuplement sont retenus dans la liste des privations. Le premier indicateur caractérise le degré d'occupation du logement par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Il dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Il attribue à chaque ménage une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans il attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

Le deuxième indicateur sur le surpeuplement ressenti, est calculé à partir des réponses à la question : « Dans ce logement, êtes-vous confronté aux problèmes suivants : Logement trop petit ou n'ayant pas assez de pièces ? »

L'emploi n'est pas une protection absolue contre la pauvreté persistante

Le taux d'entrée dans la pauvreté est nettement supérieur chez les personnes au chômage : sur 100 chômeurs non pauvres en condition de vie une année donnée, 16 sont pauvres l'année suivante (qu'ils soient encore chômeurs ou non), contre 5 % des personnes titulaires d'un CDD (Contrat à durée déterminée), et 4 % de ceux titulaires d'un CDI (Contrat à durée indéterminée). De plus, le taux de sortie est plus faible pour les chômeurs : sur 100 chômeurs pauvres une année donnée, 38 ne le seront plus l'année suivante, contre 62 pour les personnes en CDD, et 72 pour celles en CDI. Plus exposés au risque de basculer en pauvreté, les chômeurs ont aussi plus de difficultés à en sortir.

Si l'éloignement du marché du travail est clairement un facteur de persistance dans la pauvreté, l'emploi n'est cependant pas une protection absolue contre ce risque : 28 % des personnes pauvres quatre ans sont en emploi (contre 53 % des personnes pauvres un an⁴). Un contrat à durée indéterminée reste toutefois une meilleure protection qu'un contrat à durée déterminée : 16 % des personnes pauvres quatre ans sont en CDI, 12 % en CDD, contre respectivement 37 % et 16 % des personnes pauvres pendant un an. Si l'on s'intéresse à la situation des autres membres éventuels du ménage, le constat est le même. Ainsi, la perception d'un ou de plusieurs salaires, ou bien de retraites dans le ménage, ne garantit pas toujours contre des conditions de vie dégradées : 46 % des personnes pauvres quatre ans appartiennent à un ménage dans lequel au moins un salaire est perçu, et 28 % à un ménage dans lequel au moins une retraite ou préretraite est perçue. À plus forte raison, RMI ou même allocations chômage sont très associés à des situations de pauvreté persistante : 19 % des personnes pauvres quatre ans appartiennent à un ménage qui perçoit le RMI, alors que cela ne concerne que 3 % de celles pauvres un an et 2 % de l'ensemble de la population. La pauvreté monétaire est ainsi plus fréquente chez les personnes qui sont dans une situation de pauvreté persistante : elle touche la moitié des personnes pauvres quatre ans contre 16 % de celles pauvres une seule année.

Encadré 3

Classification ascendante hiérarchique

Les méthodes d'analyse de données permettent d'étudier simultanément de nombreux facteurs et visent à découper une population en groupes homogènes en leur sein et hétérogènes entre eux : comment et quelles privations se cumulent en fonction de la durée passée dans la pauvreté, et pour quelles personnes pauvres ? Les variables discriminantes utilisées sont :

- la durée de la pauvreté, de 1 à 4 ans ;
- 21 des 27 privations, sous la forme des indicateurs « déclarer au moins une fois la privation ». On exclut de l'analyse quatre privations très peu représentées (absence de salle de bain, de toilet-

tes, d'eau chaude, de chauffage) et deux privations quasi unanimement ressenties (« payer une semaine de vacances une fois par an », « remplacer des meubles ») dans l'ensemble de la population pauvre. En raison de leur très faible ou très forte prévalence, ces variables ne présentent en effet pas assez de variabilité au sein des personnes pauvres.

La classification ascendante hiérarchique présentée aboutit à une partition des personnes pauvres en trois groupes. On peut ensuite étudier leurs caractéristiques sociodémographiques (cf. *infra*). La stratégie d'agrégation utilisée est la méthode de Ward.

Trois configurations de difficultés de conditions de vie

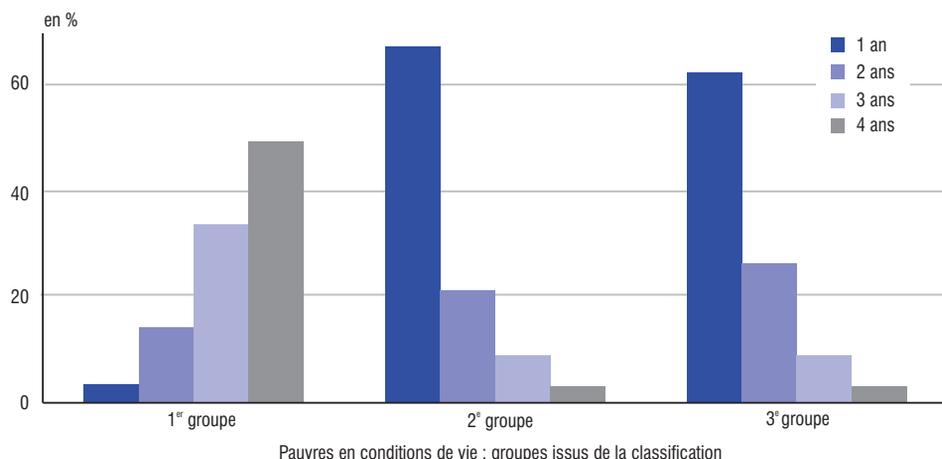
Ces résultats soulignent l'hétérogénéité des situations de pauvreté en condition de vie. Pour affiner l'analyse, une classification permet de caractériser trois types distincts de pauvreté liés à des privations précises (*encadré 3*). Ces trois types de pauvreté touchent trois groupes de personnes dont les situations sont différentes.

Un premier groupe de personnes pauvres dans toutes les dimensions des conditions de vie, profondément et durablement, souvent en difficulté sur le marché du travail

Parmi les personnes qui ont été pauvres au moins une fois sur la période, on isole un premier groupe qui rassemble 35 % des personnes. Il se distingue d'abord par une forte persistance de la pauvreté : une personne sur deux est pauvre quatre ans, et plus de huit sur dix pendant au moins 3 ans (*figure 5*). Ces personnes rencontrent de grandes difficultés dans les quatre dimensions de pauvreté en conditions de vie (*figure 6*). Elles subissent systématiquement plus que l'ensemble des personnes pauvres la totalité des 27 privations, à l'exception d'« avoir recours à des économies ». En particulier, les privations de consommation les plus sévères les concernent davantage (difficultés liées à l'alimentation notamment). Les facteurs sociodémographiques qui caractérisent la pauvreté persistante, déjà relevés précédemment, sont logiquement plus fréquents parmi les personnes de ce groupe : fort éloignement du marché du travail de l'ensemble du ménage (*figure 7*), absence de diplôme, pauvreté monétaire, naissance à l'étranger, état de santé moins bon, etc.

Les personnes de ce groupe vivent un peu plus fréquemment que l'ensemble des personnes pauvres au sein de familles monoparentales (16 % contre 11 %) ou au sein de familles nombreuses (trois enfants ou plus). Cependant, globalement, leur situation

5. Durée passée dans la pauvreté pour les trois groupes de personnes construits



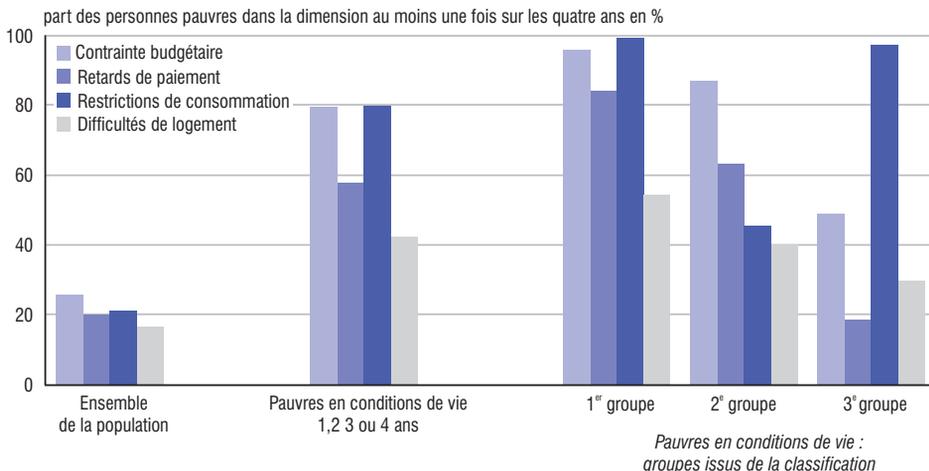
Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : les personnes du premier groupe de la classification sont près de la moitié à être pauvres pendant les quatre ans.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

familiale ou leur âge sont disparates et les distinguent peu de l'ensemble des personnes pauvres. En définitive, ce qui réunit ces personnes est essentiellement leur expérience d'une situation de pauvreté profonde et durable, dans toutes les dimensions des conditions de vie mais aussi à l'égard d'autres indicateurs de précarité (pauvreté monétaire, emploi et santé), tandis que leurs configurations familiales ou d'âge apparaissent hétérogènes.

6. Difficultés rencontrées dans chacune des dimensions de la pauvreté en conditions de vie



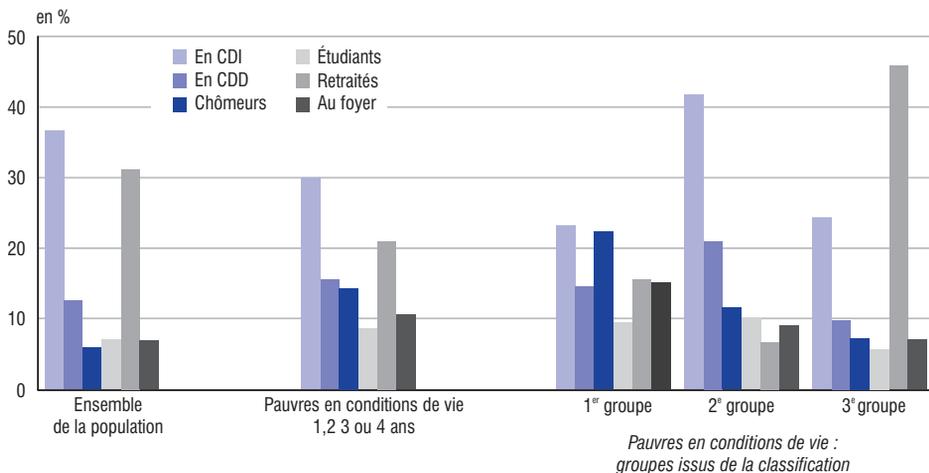
Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : 79 % des personnes pauvres en conditions de vie au moins un an entre 2004 et 2007 sont pauvres dans la dimension "contrainte budgétaire" au moins une fois sur les quatre ans, contre 26 % de l'ensemble de la population.

Note : une personne est pauvre dans la dimension : contrainte budgétaire : au moins 3 privations parmi les 6 ; retards de paiement : au moins 1 privation parmi les 3 ; restrictions de consommation : au moins 4 privations parmi les 9 ; difficultés de logement : au moins 3 privations parmi les 9.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

7. Situation sur le marché du travail



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : les personnes pauvres au moins un an sont à 30 % en CDI, contre 37 % de l'ensemble de la population.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

Un deuxième groupe de personnes pauvres plutôt jeunes, en emploi, en ménage avec des enfants, qui subissent temporairement de fortes contraintes budgétaires

Un deuxième groupe de personnes rassemble également 35 % de la population pauvre. La persistance de la pauvreté y est nettement plus rare : 88 % de ces personnes sont pauvres une ou deux années. Les difficultés qu'elles rencontrent sont de fortes contraintes budgétaires ou liées au paiement des impôts. Ces personnes sont notamment plus nombreuses à déclarer avoir recours à leurs économies ou qu'il leur est difficile de couvrir leurs dépenses avec leur revenu. Elles déclarent également souvent que leur logement est trop petit. En revanche, elles sont nettement moins affectées par les privations de consommation, parfois même à peine plus que la population totale. Leur situation personnelle et celle de leur ménage est moins défavorable que celle du premier groupe : beaucoup plus souvent en emploi (63 % contre 45 %), ces personnes sont plutôt jeunes (15-45 ans), en couple avec des enfants (56 % contre 42 %) et leur conjoint travaille souvent. Elles sont un peu plus fréquemment propriétaires ou accédants à la propriété de leur logement et moins souvent dans une situation de pauvreté monétaire. De plus, le nombre moyen de difficultés qu'elles déclarent les années où elles sont pauvres est proche du seuil de 8 privations : il est égal à 8 ou 9 pour 65 % d'entre elles (contre 46 % dans la population des pauvres au moins un an). On peut supposer qu'une part importante des personnes de ce groupe vivent une période où leurs dépenses évoluent beaucoup : enfants, crédit pour l'accèsion à la propriété, etc. Elles ont des difficultés à équilibrer leur budget et privilégient la consommation, ce qui les met, de manière souvent temporaire, dans une situation budgétaire délicate.

Un troisième groupe de personnes pauvres plutôt âgées, qui se privent passagèrement dans leur consommation courante

Le dernier groupe rassemble 30 % des personnes pauvres. Comme le deuxième groupe, il s'agit à 88 % de personnes pauvres un ou deux ans. Elles subissent beaucoup moins que la moyenne des personnes pauvres les contraintes de type budgétaire, ou même des retards de paiement ou des difficultés de logement. En revanche, pour tenir leur budget, elles restreignent leur consommation (sauf les repas). Ces personnes sont plus âgées : 44 % ont plus de 55 ans, contre 26 % dans la population pauvre. Logiquement, elles sont donc plus fréquemment retraitées (46 % contre 21 %), seules ou en couple sans enfants, et propriétaires de leur logement. Elles se déclarent en moins bonne santé que la moyenne. Lorsqu'elles sont pauvres, 65 % d'entre elles déclarent huit ou neuf privations (contre 46 % dans la population des pauvres au moins un an)⁶. « Installées » depuis plus longtemps dans la vie que les personnes du deuxième groupe, n'ayant pas de charges familiales ou de logement trop élevées, elles ajustent plus leurs dépenses à leur faible budget. Mais elles doivent toutefois se priver temporairement sur certains postes de consommation courante.

La réalité ne peut bien sûr se résumer aux situations moyennes décrites dans cet article, et les situations de pauvreté vécues sont multiples. Mais cette analyse des personnes pauvres selon le temps passé en pauvreté et la spécification de trois situations de pauvreté « types » permet de mieux comprendre certains états transitoires ou permanents de la pauvreté. Pour affiner l'analyse, il faudra poursuivre ces travaux afin d'étudier l'influence de chaque facteur indépendamment des autres sur le risque pour une personne d'être pauvre, de manière transitoire ou plus durable, en prenant mieux en compte les spécificités des situations personnelles. ■

6. Étant donné leur âge, on aurait pu penser que leur situation et leurs conditions de vie évoluent plus lentement, et que leur durée de pauvreté mesurée (courte) est plus due à une situation de pauvreté instable que transitoire. Toutefois, les années hors de la pauvreté, elles ne subissent pas plus de difficultés que la moyenne des personnes pauvres un ou deux ans, ce qui tend à rejeter cette hypothèse.

Pour en savoir plus

Accardo J., de Saint Pol T., « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et Statistique* n°421, Insee, 2009.

Dickès P., 1994, « Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence », in F. Bouchayer (coord.), *Trajectoires sociales et inégalités*, éd. Erès, p. 179-198.

Hirsh D., Davis A., Smith N, « À minimum income standard for Britain in 2009 », Joseph Rowntree Foundation, 2009.

Lollivier S., Verger D, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n°383-384-385, Insee, 1997.

Ponthieux S., « La pauvreté en termes de conditions de vie : quatre profils de ménages », *Insee références Données sociales 2002-2003*, novembre 2002.

Townsend P., « Poverty in the United Kingdom », *Harmondsworth*, Penguins Books, 1979.

Willits, M (2006), « Measuring child poverty using material deprivation : possible approaches », *Working paper* No 28, Department of work and pensions.

« Les revenus et les patrimoines des ménages », *Insee Références*, 2010.

« Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n°383-384-385, Insee, 2005.

Annexe 1- Part des personnes qui déclarent au moins une fois la privation sur les quatre ans

en %

	Ensemble de la population	Pauvres en conditions de vie					Pauvres en conditions de vie : groupes issus de la classification		
		Tous	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	1 ^{er} groupe	2 ^e groupe	3 ^e groupe
Contrainte budgétaire¹	26	79	67	77	92	96	96	87	49
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	18	26	25	23	27	28	25	36	14
Découverts bancaires (très souvent)	23	56	47	55	62	71	72	72	15
Couverture difficile des dépenses par le revenu	35	85	75	83	96	96	97	91	61
Aucune épargne à disposition	26	59	45	64	66	76	78	50	45
Recours aux économies	64	72	76	72	75	60	63	83	69
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »	29	86	74	85	99	98	99	89	64
Retards de paiement¹	20	58	42	59	68	83	84	63	18
<i>en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois...</i>									
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	15	46	28	47	60	72	74	47	10
Loyer et charges	9	32	19	29	39	54	55	29	4
Versements d'impôts (sur le revenu, impôts locaux)	9	23	16	30	27	29	27	32	8
Restrictions de consommation¹	21	80	66	83	91	98	99	46	97
<i>les moyens financiers ne permettent pas de ...</i>									
Maintenir le logement à bonne température	13	43	34	41	51	57	57	19	54
Payer une semaine de vacances une fois par an	48	95	91	96	99	99	n.u.	n.u.	n.u.
Remplacer des meubles	50	98	96	100	100	100	n.u.	n.u.	n.u.
Acheter des vêtements neufs	23	74	62	78	80	91	94	41	89
Manger de la viande tous les deux jours	14	51	39	46	56	75	75	20	57
Recevoir	20	65	50	66	76	86	82	32	83
Offrir des cadeaux	18	61	46	61	73	81	82	26	76
Posséder 2 paires de chaussures	17	62	44	60	77	87	87	25	73
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	6	21	8	17	28	45	45	7	6
Difficultés de logement¹	17	43	31	44	47	61	55	40	30
Surpeuplement important ou modéré	13	29	23	29	28	40	38	32	13
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1	3	2	3	4	4	n.u.	n.u.	n.u.
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1	3	2	5	2	3	n.u.	n.u.	n.u.
Absence d'eau chaude	1	2	1	1	4	4	n.u.	n.u.	n.u.
Absence de système de chauffage	8	15	11	18	14	20	14	12	20
<i>Critiques du logement (sans considération financière) :</i>									
Logement trop petit	25	45	40	45	51	53	56	54	21
Logement difficile à chauffer	45	70	65	74	70	79	77	69	63
Logement humide	26	49	41	47	53	64	58	50	36
Logement bruyant	37	54	50	52	51	65	64	51	44

1. Une personne est pauvre dans la dimension : contrainte budgétaire : au moins 3 privations parmi les 6 ; retards de paiement : au moins 1 privation parmi les 3 ; restrictions de consommation : au moins 4 privations parmi les 9 ; difficultés de logement : au moins 3 privations parmi les 9.

n.u. : variable non utilisée.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : 26 % de l'ensemble de la population a déclaré au moins une année parmi les quatre au moins trois privations parmi les six de la dimension des contraintes budgétaires.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.

Annexe 2 - Principales caractéristiques sociodémographiques des personnes selon le nombre d'années passées en pauvreté en conditions de vie entre 2004 et 2007

en %

	Ensemble de la population	Pauvres en conditions de vie					Pauvres en conditions de vie : groupes issus de la classification		
		Tous	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	1 ^{er} groupe	2 ^e groupe	3 ^e groupe
Sexe									
Homme	48	45	46	46	43	47	46	47	43
Femme	52	55	54	55	57	53	54	53	57
Tranche d'âge									
16-25 ans	14	20	23	17	17	19	21	26	10
26-35 ans	15	19	16	23	20	19	21	24	9
36-45 ans	19	21	21	23	21	19	21	26	15
46-55 ans	16	14	15	10	16	17	16	15	11
56-65 ans	15	11	10	13	11	11	10	6	19
66 ans ou plus	22	15	15	15	15	15	11	3	35
Diplôme									
Supérieur au Bac	19	11	15	11	6	8	8	15	11
Bac	16	14	17	16	13	7	10	20	11
Inférieur au Bac	31	31	31	32	29	33	31	37	24
Sans diplôme	35	44	38	41	53	52	51	28	54
État de santé autodéclaré									
Très bon	23	20	25	19	17	15	17	28	14
Bon	44	41	44	41	41	32	37	48	36
Assez bon	23	23	21	25	26	25	24	16	31
Mauvais (ou très mauvais)	9	15	10	14	16	27	21	7	18
Situation vis-à-vis du travail									
En CDI	37	30	37	31	27	16	23	42	24
En CDD	13	15	16	17	16	12	15	21	10
Chômeur	6	14	9	13	18	24	22	12	7
Étudiant	7	9	9	7	7	10	9	10	6
Retraité	31	21	21	22	21	20	15	7	46
Au foyer	7	11	7	10	12	18	15	9	7
Situation des autres personnes du ménage vis à vis du travail									
Aucun actif occupé	50	55	45	59	60	69	64	39	64
Au moins un actif occupé	50	45	55	41	40	31	36	61	36
Type de ménage									
Personne seule	18	23	19	27	21	27	24	11	33
Famille monoparentale	6	12	8	14	18	13	16	11	8
Couple sans enfant	29	16	19	16	16	11	12	14	24
Couple avec au moins un enfant	42	42	48	39	38	37	39	56	30
Autre	5	7	5	6	7	12	9	7	5
Nombre d'enfants dans le ménage									
0	50	41	39	45	41	41	39	28	60
1	20	22	22	24	22	18	22	24	19
2	20	21	25	22	18	16	17	31	14
3 ou plus	10	16	14	10	19	25	22	17	7
Lieu de résidence du ménage									
Espace à dominante rurale	19	18	17	20	21	16	17	19	19
Espace Urbain < 1 million d'habitants	19	15	12	16	20	16	18	13	13
Espace Urbain entre 1 et 10 millions d'habitants	36	39	42	36	32	45	41	39	38
Paris	26	28	30	29	28	23	25	30	30

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménages ordinaires, âgées de 16 ans ou plus en 2004.

Lecture : parmi les individus qui sont pauvres en conditions de vie quatre années à la suite, 27 % sont des personnes seules, alors qu'elles représentent 18 % en moyenne.

Source : Insee, panel SRCV 2004-2007.